

**Société Générale Effekten GmbH
Francfort sur-le-Main**

**Rapport de gestion du Groupe
pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2019 (du 1^{er} janvier au 30 juin 2019)¹**

A. Situation du Groupe

I. Avant-propos

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1^{er} janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Unterföhring, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg, y compris de leurs filiales. En vertu des réglementations du § 290 du code de commerce allemand (HGB) et du § 37y de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue d'établir des comptes semestriels consolidés et un rapport de gestion intermédiaire du Groupe au 30 juin 2019.

II. Modèle commercial

Le groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La SGE est une filiale à 100 % de la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris. La Société a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid et, le cas échéant, à d'autres filiales de la Société Générale S.A., Paris. Toutes les parties contractantes sont des entreprises du groupe Société Générale S.A.. Un autre champ d'activité de la Société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations.

En raison de l'instauration du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus d'émission de titres par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la Société peut coter ses produits sur différentes bourses de l'Union Européenne (notamment à Madrid, Milan, Paris, Luxembourg, Londres, Stockholm, Helsinki). En cas de cotation sur une bourse d'un pays n'étant pas membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question. La cotation sur des bourses étrangères, qui avait été suspendue ces dernières années, sera reprise dans le cadre de l'achat de parties du domaine d'activité Equity Markets & Commodities (EMC) (voir à ce sujet les commentaires au point III : rapport d'opportunités).

Après l'achat par les parties contractantes susmentionnées, les émissions sont placées dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finaux par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice SGE.

En tant que société de leasing indépendante des constructeurs, l'**ALD LF** est un partenaire professionnel et fiable du commerce. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de

¹ En cas d'ambiguïtés ou de divergences, l'original allemand prévaut toujours sur la présente traduction française.

prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire automobile et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en plus en collaboration avec plusieurs constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi, d'une seule et même source, le service pour tous les produits.

La **SGSS** est une société de gestion de capitaux au sens des §§ 17 et 18 du code allemand de placement de capital (KAGB). Son modèle commercial comprend à la fois la gestion de fonds de placement dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Cette prestation de services est fournie essentiellement aux clients européens.

III. Succursales

La BDK possède à Stuttgart une succursale au sein de laquelle la décision d'octroi de crédit et le décompte de crédit sont effectués dans le cadre d'une coopération avec le FFS Group. C'est sous le toit du FFS Group que se regroupent trois entreprises disposant d'un savoir-faire spécial dans le domaine du commerce automobile : une banque, une société de leasing et un service d'assurance.

IV. Système de gestion

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe a lieu de manière décentralisée dans les différents segments. On fait en l'occurrence la différence entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retails » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au B. IV.

B. Rapport économique

I. Conditions macroéconomiques et sectorielles

Le rythme d'expansion de l'économie allemande a nettement ralenti, en raison notamment des baisses de production temporaires enregistrées dans l'industrie automobile et le secteur chimique. Dans le même temps, sa dynamique de base a également perdu de sa vigueur.

Côté demande, ce ralentissement est dû avant tout à une nette baisse de la demande d'exportation de la part d'importants marchés. Côté offre, les limites de capacités atteintes dans de nombreux secteurs ainsi que les pénuries de main d'œuvre existantes sont pour beaucoup dans cette évolution. Dans ce contexte, le Conseil des experts économiques révisé à la baisse ses prévisions de croissance pour l'année 2019 et prévoit, en moyenne annuelle, des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 0,8 % et 1,7 % pour 2019 et 2020. Ce faible pronostic pour l'année 2019 est fortement influencé par le dernier trimestre peu performant de l'année 2018 et le faible excédent statistique allant de pair. Corrigé de l'effet calendaire positif dû au nombre exceptionnellement élevé de jours ouvrables, le taux de croissance ne s'élèvera probablement qu'à 1,3 % en 2020. En conséquence, les taux de croissance du PIB réel devraient être légèrement inférieurs au taux de croissance potentiel dans la période prévisionnelle. Par conséquent, le taux excessif d'utilisation des capacités de l'économie allemande diminuera et la production baissera pour se rapprocher de son taux potentiel. Le nombre des actifs devrait toutefois continuer à augmenter et la dynamique des salaires rester élevée. En particulier les investissements dans la construction, la consommation des ménages et le secteur public devraient apporter une contribution positive à la croissance en 2019. Compte tenu de la robustesse de l'économie allemande, on ne s'attend pas à une récession. Un affaiblissement conjoncturel se dessine également dans les autres États membres de la zone Euro. Le Conseil des experts économiques réduit à 1,2 % ses prévisions concernant le taux de croissance du PIB réel dans la zone Euro pour l'année 2019 et prévoit, pour 2020, une croissance de 1,4 %. Les risques qui pèsent actuellement sur le futur développement économique sont très élevés. Ceux-ci sont liés non seulement à l'issue incertaine des négociations sur le Brexit, mais surtout aux conflits commerciaux non résolus entre les États-Unis, l'Europe et la Chine ainsi qu'au risque d'un affaiblissement de la croissance plus important que prévu en Chine. Compte tenu du ralentissement de la dynamique de l'économie mondiale, une spirale de mesures protectionnistes pourrait faire basculer l'économie allemande dans une récession.²

Les variations des grandeurs de base (cours des actions et de change, indices, etc.) allant de pair avec l'évolution économique jouent un rôle central pour les attentes des investisseurs et sont par conséquent déterminantes pour la conception de produits d'émission dans le domaine des warrants et certificats. En ce qui concerne l'introduction de nouveaux produits au cours du premier semestre de l'exercice 2019, la Société a réagi rapidement à la volatilité des marchés en émettant de nouveaux et en adaptant ceux qui existent déjà.

Activité d'émission

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (obligation de déclarer les contrats de gré à gré (Emir 2), exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques ; obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus). Cette complexité est due essentiellement à l'harmonisation européenne et à son application aux entreprises opérant à l'échelle internationale. Afin de garantir l'uniformité des normes de surveillance bancaire, un mécanisme de surveillance uniforme a été créé. La majeure partie des réglementations et règles de procédure valables en Allemagne est désormais déterminée principalement par un contexte européen.

La SGE compte parmi les 10 principaux émetteurs de titres dérivés en Allemagne. Faisant partie du domaine d'activité « Global Banking and Investor Solutions » de la Société Générale, elle est leader au monde dans les segments des produits dérivés et structurés.

² Avis du conseil des experts économiques concernant l'évolution macroéconomique : prévisions économiques pour 2019 et 2020, mars 2019

Industrie automobile

Le marché automobile allemand a été marqué par un environnement économique hésitant au premier semestre 2019. 1 849 000 nouveaux véhicules ont été immatriculés au premier semestre 2019, soit 0,5 % de plus qu'au même semestre de l'année précédente. Cette évolution du marché était due aux immatriculations de véhicules à usage professionnel, dont la part a augmenté de 3,3 % par rapport à l'année précédente et s'élevait à 63,9 %. Les immatriculations privées ont baissé en revanche de 4 %.

Les conséquences du scandale du diesel restent perceptibles dans la statistique sur les immatriculations, même si le pourcentage d'immatriculations de véhicules diesel n'a pas continué à baisser. En effet, le pourcentage de véhicules diesel était de 32,9 % au premier semestre 2019, augmentant ainsi de 3 % par rapport au premier semestre 2018 (1^{er} semestre 2018 = 32,1 %, 1^{er} semestre 2017 = 41,3 %).

Le pourcentage de nouvelles immatriculations de véhicules à essence a baissé par rapport au premier semestre 2018, passant de 63,1 % à 59,4 %. En revanche, les immatriculations de véhicules neufs à propulsion alternative ont augmenté de 61,8 % par rapport à l'année précédente, passant de 4,8 % en 2018 à 7,7 % au premier semestre 2019. Les immatriculations de véhicules à propulsion alternative regroupent les immatriculations de tous les véhicules hybrides, électriques ou fonctionnant au gaz naturel/gaz liquide.

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a pu profiter de l'évolution stable sur le marché de l'automobile. Conjointement avec la filiale BDK, l'ALD LF reste numéro deux sur le marché des sociétés de financement automobile indépendantes des marques.

Asset Management

Le secteur allemand des fonds de placement a connu un excellent premier semestre 2019. Selon la fédération allemande des sociétés d'investissement BVI (Bundesverband Investment und Asset Management e.V.), les actifs sous gestion (hors fonds immobiliers ouverts) ont augmenté de 9,5 % au 1^{er} semestre 2019 et s'élevaient à 3 028 milliards d'euros (2 764 milliards d'euros l'année précédente). Cette augmentation résulte de l'appréciation du capital (232 milliards d'euros) et de l'afflux net de capitaux (32 milliards d'euros). Des afflux nets de capitaux ont été enregistrés pour les fonds spéciaux (38 milliards d'euros), tandis que les fonds ouverts au public faisaient état de sorties nettes de capitaux de 5 milliards d'euros.

II. Évolution des affaires

Global Banking and Investor Solutions

La Société a pour objectif de continuer à développer sa position sur le marché. Elle a donc émis, au premier semestre 2019, 75 % de certificats en plus qu'au premier semestre 2018 (1^{er} semestre 2019 : 24 181 ; 1^{er} semestre 2018 : 13 849). En l'occurrence, il s'agit toujours essentiellement de certificats de type Bonus et Discount. Dans le domaine des warrants, le nombre de produits émis a reculé de 12 % (1^{er} semestre 2019 : 174 650 ; 1^{er} semestre 2018 : 198 301), cette baisse étant due toutefois à une modification de la méthode d'émission. 79 523 warrants sur actions ont été émis, 53 307 warrants sur différents indices, 18 770 warrants sur devises et 23 050 warrants sur matières premières.

Financial Services to Corporates and Retails

Au premier semestre 2019, les nouveaux contrats dans le financement des ventes ont augmenté de 50 millions d'euros (+6,1 %) par rapport au même semestre de l'année précédente et s'élevaient au total à 889 millions d'euros, n'atteignant donc pas la valeur prévisionnelle de 941 millions d'euros (-5,5 %). La coopération démarrée en 2019 avec le groupe Emil Frey Allemagne n'a pas atteint sa valeur prévisionnelle au premier semestre 2019, l'écart s'élevant à environ 56,6 % de l'écart prévisionnel total.

L'encours de créances dans le financement des ventes a augmenté de 6,4 % par rapport à juin 2018 et s'élevait à 3 885 millions d'euros (encours final en 2018 : 3 645 millions d'euros), n'atteignant donc pas la valeur prévisionnelle de 3 945 millions d'euros en juin 2019 (-1,5 %). Le nombre de comptes de crédit a augmenté de 1,4 % depuis le début de l'année et s'élevait à 372 415.

Dans le domaine du financement des concessionnaires, le portefeuille de l'ALD LF d'un montant de 1 269 millions d'euros fin juin 2019 dépassait de 22,0 % le niveau de l'année précédente (1 040 millions d'euros) et de 9,4 % la valeur prévisionnelle chiffrée à 1 160 millions d'euros. Cette évolution positive résulte d'une sollicitation supérieure de la ligne de crédit par les partenaires de coopération de la Hyundai Capital Bank Europe pour les marques KIA et Hyundai.

En nombre d'unités, le portefeuille de leasing, qui désigne le nombre de contrats de leasing actifs, a évolué comme suit :

Exercice	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>1^{er} sem. 2019</u>
Acquisitions	16 762	21 313	22 435	23 621	12 077
Parc automobile	60 875	62 941	67 021	73 490	75 771

Asset Management

Le 1^{er} semestre 2019 s'est déroulé mieux que prévu dans le segment Asset Management qui accusait une perte de seulement 5,0 millions d'euros. Le produit net bancaire, d'un montant de 15,3 millions d'euros, est resté en deçà des prévisions en raison essentiellement d'un nombre inférieur d'opérations avec de nouveaux clients. En revanche, l'activité auprès des clients existants a dépassé les prévisions.

Les dépenses étaient inférieures de 7 % à celles prévues, en raison en particulier de coûts de projets nettement moindres. De plus, la baisse des dépenses engagées pour des prestations dans le cadre d'activités externalisées a également contribué à cette évolution positive. Un facteur handicapant ce développement était, par contre, la situation tendue sur le marché du travail pour la main d'œuvre spécialisée, rendant le recrutement de personnel plus difficile. Le recours à des ressources externes pour pourvoir provisoirement les postes vacants a engendré des dépenses supplémentaires. En revanche, la décision de changer de prestataire de services dans le domaine de la mesure des risques a permis de réaliser des économies notables durant le premier semestre 2019.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction de la SGE estime que l'évolution des affaires du Groupe a été dans l'ensemble positive au 1^{er} semestre 2019.

III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

(en KEUR)	Note	01.01.2019- 30.06.2019	2018	01.01.2018- 30.06.2018
Intérêts et produits assimilés	Note 4.7	89 174	172 813	85 923
Intérêts et charges assimilées	Note 4.7	(14 922)	(27 905)	(14 144)
Produits de commissions	Note 5.1	42 687	84 562	43 210
Charges de commissions	Note 5.1	(7 451)	(15 975)	(8 326)
Résultat net des opérations financières	Note 4.1	158	(724)	(122)
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		158	(845)	(243)
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>		0	0	0
<i>dont gains ou pertes nets découlant de la cession des instruments financiers évalués au coût amorti</i>		0	0	0
<i>dont produits des dividendes - de titres à long terme comptabilisés à la juste valeur en résultat (non-SPPI)</i>		0	121	121
Produits des autres activités	Note 5.2	133 156	239 850	116 275
Charges des autres activités	Note 5.2	(145 862)	(259 173)	(128 145)
Produit net bancaire (Net Banking Income)		96 940	193 448	94 671
Frais de personnel	Note 6	(34 926)	(68 241)	(33 365)
Autres frais administratifs	Note 9.2	(21 565)	(49 301)	(26 348)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 9.2	(1 112)	(2 808)	(1 425)
Résultat brut d'exploitation		39 337	73 098	33 533
Coût du risque	Note 4.8	(3 385)	(5 781)	(6 316)
Résultat d'exploitation		35 952	67 317	27 217
Résultat net des participations à des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence		0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	0	0
Charge de dépréciation des écarts d'acquisition		(761)	(761)	0
Résultat avant impôts	Note 7	35 191	66 556	27 217
Impôts sur les bénéfices		0	0	0
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		35 191	66 556	27 217

Participations ne donnant pas le contrôle	(537)	(638)	(723)
Résultat net (part du Groupe)	35 727	67 193	27 940

Le produit net des intérêts s'élevait à 74 millions d'euros au premier semestre 2019 et résultait pour l'essentiel des opérations de crédit et de leasing dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

Le produit net des commissions atteignait 35 millions d'euros au premier semestre 2019, dont 20,8 millions d'euros revenaient au segment « Financial Services to Corporates and Retails » et 14,3 millions d'euros au segment « Asset Management ».

Le résultat des autres activités, d'un montant de -12,7 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment « Financial Services to Corporates and Retails » et comprend en particulier les charges et produits découlant de contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 96,9 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses du Groupe sont les frais de personnel et les autres frais administratifs. Les frais de personnel qui s'élèvent à 35 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 22 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments « Financial Services to Corporates and Retails » et « Asset Management ».

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe se chiffre à 35,7 millions d'euros au premier semestre 2019.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

Global Banking and Investor Solutions

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost plus ».

Au premier semestre 2019, le segment Global Banking and Investor Solutions accuse une perte de -1 995 KEUR. Celle-ci résulte essentiellement de la différence entre les produits perçus dans le cadre de la méthode cost-plus et les charges d'intérêts d'un montant de 1,8 million d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'achat des parts de l'ALD LF et de la SGSS.

La situation des résultats a évolué tel que prévu d'après la planification de l'activité.

Financial Services to Corporates and Retails

Le produit net d'intérêts a augmenté par rapport au semestre précédent, en raison du nombre de nouveaux contrats et du développement du portefeuille allant de pair, et s'élevait à 76 millions d'euros au premier semestre de l'exercice 2019.

En raison du nombre de nouveaux contrats et des produits de commissions de courtage en assurance ainsi réalisés, le produit net des commissions se chiffre à 21 millions d'euros.

Le résultat net du segment s'élève à 43 millions d'euros.

Asset Management

Au premier semestre 2019, le segment « Asset Management » a réalisé un produit net bancaire de 15,2 millions d'euros, constitué pour l'essentiel des produits nets des commissions. Le produit net d'intérêts se chiffre à 0,099 million d'euros.

Fin juin 2019, les frais administratifs étaient de 19,6 millions d'euros et se composaient principalement des frais de personnel d'un montant de 9,6 millions d'euros et d'autres frais administratifs de 9,9 millions d'euros. Ceux-ci comprennent des coûts externes pour des projets d'un montant de 0,3 million d'euros.

Au 30 juin 2019, il en résulte - après prise en compte des amortissements et des produits des autres activités - une perte d'exploitation de -4,2 millions d'euros supérieure à celle attendue d'après la planification de l'activité.

b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers caractérisés par la concordance des échéances, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Dans le segment « Global Banking and Investor Solutions », les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et d'autres frais administratifs ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris et la Société Générale Francfort. En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes dans le segment « Global Banking and Investor Solutions » et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement les capitaux propres mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A., Paris, présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit, sur la base de la planification de

l'activité. À la date de clôture des comptes, ces lignes de crédit s'élevaient à 5 898 millions d'euros, dont 1 058 millions d'euros n'ont pas été utilisés.

De plus, dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé des créances en 5 structures jusqu'à présent et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, deux structures actives existaient. Nous faisons figurer au poste « Dettes envers la clientèle » les dettes envers les sociétés ad hoc découlant de la titrisation. À la date de clôture des comptes, elles s'élèvent à 796 millions d'euros (2018 : 1 086 millions d'euros).

Au 30 juin 2019, le Groupe dispose de liquidités d'un montant de 70 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 161 millions d'euros).

Les dettes envers les établissements de crédit ont atteint 4 467 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 4 108 millions d'euros), cette augmentation étant due essentiellement à des dépôts à terme supérieurs.

Les autres dettes ont diminué de 5,6 millions d'euros par rapport au 1^{er} janvier 2019 pour tomber à 177 millions d'euros. Elles se composent essentiellement de dettes découlant d'autres frais administratifs.

Les provisions d'un montant de 17,2 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 17 millions d'euros) comprennent non seulement les provisions pour le domaine du personnel mais surtout des provisions pour des versements de primes à nos partenaires de coopération.

Au 30 juin 2019, la Société enregistre des créances hors bilan sous forme de promesses de crédit d'un montant de 217 millions d'euros et des dettes hors bilan sous forme de promesses de crédit d'un montant de 78 millions d'euros.

c) Situation de l'actif

Le bilan, constitué essentiellement du poste des titres émis et de leurs opérations de couverture, affiche des valeurs variant en fonction de l'activité d'émission.

Le total du bilan a augmenté de 177 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 et se chiffre désormais à 9 406 millions d'euros. Cette progression est due, pour l'essentiel, à l'augmentation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat dans le segment « Global Banking and Investor Solutions » et, d'autre part, à l'augmentation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

Les créances sur la clientèle ont augmenté de 133 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2018 et s'élèvent à 4 102 millions d'euros. Il s'agit en l'occurrence essentiellement de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails ». Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament avec une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe.

Les créances sur les établissements de crédit d'un montant de 89 millions d'euros concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et de la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé d'un montant de 811 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 759 millions d'euros) se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 770 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 724 millions d'euros) et d'immobilisations incorporelles de 24 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 23,8 millions d'euros).

Les créances de location-financement s'élèvent à 470 millions d'euros au 30 juin 2019 (1^{er} janvier 2019 : 452 millions d'euros).

Les autres actifs, y compris les actifs d'impôts, comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 87 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 84 millions d'euros) ainsi que d'autres créances de 53 millions d'euros (1^{er} janvier 2019 : 46 millions d'euros).

Les dettes d'un montant de 9 406 millions d'euros se composent pour l'essentiel des dettes financières à la juste valeur par résultat (3 935 millions d'euros) et des dettes envers les établissements de crédit (4 467 millions d'euros) découlant du refinancement de l'activité de crédit et de leasing et des emprunts contractés pour l'achat des filiales.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 9,9 millions d'euros au 30 juin 2019 (1^{er} janvier 2019 : -23,4 millions d'euros). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la Note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif, de ses résultats et sa situation financière sont dans l'ensemble positives pour le premier semestre de l'exercice 2019.

IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers

Global Banking and Investor Solutions

Compte tenu du fait que la SG Effekten GmbH, qui représente le segment « Global Banking and Investor Solutions », a uniquement une fonction d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., dont les produits proviennent des accords cost-plus existants avec la Société Générale S.A. Paris et la Société Générale Francfort, les indicateurs de performance financiers ne sont pas pertinents.

La gestion interne de la Société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère prévoit d'adapter et de compléter en permanence les systèmes et processus de contrôle existants. D'importantes améliorations dans l'exécution de la procédure d'émission ont conduit à des augmentations de l'efficacité, qui ont alors permis une augmentation du volume d'émissions.

Il n'y a pas d'autres indicateurs de performance non financiers pour la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails », le résultat des sociétés individuelles avant transfert des bénéfices ainsi que le Return on Equity (RoE) sont utilisés

comme indicateurs de performance financiers. Le RoE met le résultat après impôts – y compris celui des filiales – en rapport avec les capitaux propres normés. À ce niveau, le RoE s'élève à 15,3 % pour le premier semestre de l'exercice 2019.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. Au premier semestre 2019, 12 077 nouveaux contrats de leasing ont été conclus. Par rapport à son niveau en fin d'année 2018, le portefeuille de contrats au premier semestre 2019 a augmenté de 3,1 %, passant de 73 490 à 75 771 contrats de leasing.

Asset Management

L'actif de fonds gérés - qu'il s'agisse d'actifs distincts ou de fonds ouverts au public gérés en propre, y compris les fonds de fonds de la SGSS - s'élevait à environ 70,1 milliards d'euros au 30 juin 2019. L'augmentation d'environ 6,2 milliards d'euros (+9,6 %) par rapport à décembre 2018 résulte essentiellement de l'appréciation du capital (5,8 milliards d'euros). L'actif géré dans des placements directs s'élève à environ 2,9 milliards d'euros fin juin 2019.

L'actif de fonds gérés pour d'autres sociétés de gestion de capitaux (internalisation) s'élève à environ 30,4 milliards d'euros au 30 juin 2019. Les volumes ont ainsi augmenté d'environ 2,2 milliards d'euros par rapport à décembre 2018, en raison essentiellement de l'appréciation du capital. Au total, environ 103 milliards d'euros étaient gérés au 30 juin 2019 (95 milliards d'euros en décembre 2018).

Nous avons enregistré de très bons résultats en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) définis pour nos clients, une seule violation de KPI s'étant produite. Au total, nous sommes parvenus à atteindre 99 % (96 % en 2018) de tous les KPI.

C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques

I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)

Évolution macroéconomique

L'équipe économique du « Handelsblatt Research Institute (HRI) » suppose que le ralentissement de l'activité économique durera encore au moins jusqu'à la fin de cette année et que l'économie allemande stagnera de facto au deuxième semestre, faute notamment de signes de croissance envoyés par l'indice le plus récent du climat des affaires établi par l'institut d'études économiques Ifo. Le produit intérieur brut réel devrait donc tout au plus être à peine plus élevé au dernier trimestre 2019 qu'en été 2018.

Pour l'exercice 2019, il en résulte une croissance économique de seulement 0,3 %. Ce n'est qu'en 2020 que la dynamique macro-économique devrait reprendre progressivement et atteindre de nouveau la croissance de 1,3 % au deuxième semestre. Il s'ensuivra une augmentation du produit intérieur brut de 1 % pour 2020. Cette évolution est due principalement aux graves perturbations du commerce mondial, qui affectent particulièrement les entreprises industrielles allemandes orientées vers l'exportation. À ceci s'ajoutent les problèmes internes à l'industrie automobile allemande, considérée en son temps comme le secteur modèle.

Malgré tout, ce ralentissement économique ne doit pas masquer le fait que l'économie allemande se porte bien. L'emploi est à un niveau record, l'État dégage des bénéfices et l'économie nationale avec, avant tout, le secteur du bâtiment et des services est en plein essor. Par conséquent, une forte augmentation du chômage ainsi que d'importants déficits des caisses publiques ne sont pas prévus pour le moment.

En effet, ces facteurs stabilisants ne devraient pas changer fondamentalement dans les mois à venir. Le taux d'emploi élevé et stable, les accords salariaux en partie solides ainsi que les augmentations notables des retraites et autres transferts sociaux sont autant de facteurs favorisant le soutien de l'économie par la consommation des ménages – même si ce soutien n'est plus aussi fort qu'en 2015 et 2016, lorsque l'augmentation de la population entraînait une hausse de la consommation des ménages.

De plus, l'essor dans le secteur du bâtiment devrait se poursuivre jusqu'à nouvel ordre, en raison notamment de taux d'intérêt restant faibles et de la pénurie de logements, même si de nombreuses entreprises du bâtiment travaillent déjà à la limite de leurs capacités, de sorte que la croissance des années passées ne pourra plus être maintenue à l'avenir. Par ailleurs, divers facteurs pèsent sur l'industrie allemande, en particulier l'incertitude concernant l'évolution du conflit commercial entre les États-Unis et la Chine, les droits de douane que les États-Unis menacent d'appliquer sur les importations d'automobiles, la probabilité de nouveau accrue d'un Brexit sans accord ainsi que le risque de guerre dans le Golfe persique et les répercussions que cela pourrait avoir sur l'approvisionnement mondial en pétrole.³ Enfin, le thème du développement durable jouera également un rôle de plus en plus important.

Global Banking and Investor Solutions

En tant que l'un des deux plus grands marchés de warrants et de certificats au monde, l'Allemagne est au cœur de la stratégie de croissance de la Société Générale. Dans le cadre d'un projet d'élargissement de l'activité d'émission, la Société Générale Effekten GmbH entend encore étendre sa position sur le marché.

La Direction s'attend à une augmentation supplémentaire de l'activité d'émission.

Grâce aux automatisations du processus d'émission entamées durant les années précédentes, aux élargissements des capacités allant de pair et à l'augmentation de l'efficacité du processus d'émission, cette attente pourra être satisfaite. De plus, dans un environnement de marché volatil, il faut s'attendre à une augmentation du volume d'émissions supplémentaires de warrants Turbo en cas de violation des barrières.

Comme au deuxième semestre 2018, la Société offrira, au deuxième semestre 2019 aussi, un large éventail de produits dans le domaine des warrants et des certificats.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 3 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on s'attend par conséquent à une perte d'environ 3 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale Francfort, basé sur le contrat de transfert des bénéfices existant.

³ Prévisions économiques du Handelsblatt Research Institute (HRI) : Croissance économique, de Dennis Huchzermeier, économiste diplômé, de Prof. Dr. Bernhard Köster et d'Axel Schrunner, 27.06.19

Du point de vue du Groupe, la gestion de la Société Générale Effekten GmbH et de ses filiales est effectuée essentiellement par la société mère Société Générale S.A., Paris, qui intègre les sociétés dans son contrôle de gestion des participations.

La SGE ne connaîtra pas de difficultés de trésorerie.

Financial Services to Corporates and Retails

Le développement de la Société dépend essentiellement du succès de la marque Opel et d'un traitement des sociétés de leasing propres aux concessionnaires comparable à la captive.

Le constructeur Opel a résilié la coopération actuelle au 30 juin 2019 afin d'exécuter les opérations de leasing tous services compris avec sa propre captive. Nous prévoyons en conséquence une baisse des nouveaux contrats dans ce segment.

Pour 2019, nous nous attendons à un nombre inférieur de nouveaux contrats, le résultat avant transfert des bénéfices restant néanmoins constant, ainsi qu'à un Return on Equity d'un ordre de grandeur similaire à celui de l'exercice écoulé.

Asset Management

Nous nous attendons, pour le 2^e semestre 2019, à un affaiblissement de l'environnement économique en dépit d'une politique fiscale et monétaire toujours expansionniste. Ce pronostic s'appuie sur les risques croissants liés à l'économie mondiale ainsi que sur les incertitudes politiques qui ont tendance à rendre les entreprises plus frileuses dans leurs investissements et les consommateurs plus réservés dans leurs achats. En conséquence, nous prévoyons aussi une augmentation des risques sur les marchés financiers. La demande de fonds ne parviendra vraisemblablement pas non plus au 2^e semestre 2019 à poursuivre la dynamique des années précédentes, mais la demande de la part des investisseurs institutionnels devrait rester stable. Nous nous attendons en conséquence à une légère baisse du volume de fonds géré au 2^e semestre, ce qui devrait avoir un impact négatif sur notre résultat net des commissions. Par ailleurs, nous prévoyons une augmentation des coûts par rapport au 1^{er} semestre 2019 en raison d'augmentations salariales, de hausses de prix et de dépenses accrues engagées dans des projets. Nous investirons les budgets dégagés dans l'optimisation et le développement de nos produits, en particulier dans notre produit global « Crosswise » ainsi que dans des solutions d'automatisation. En outre, nous analyserons les synergies côté produits et charges au sein du groupe Société Générale afin de tenir compte d'activités s'internationalisant de plus en plus. Pour le 2^e semestre 2019, nous prévoyons une perte d'exploitation d'environ 6 millions d'euros.

Nous souhaitons étendre davantage notre leadership revendiqué en termes de qualité par des processus de contrôle supplémentaires ainsi que par la mise en œuvre d'améliorations sur la base du feed-back régulier de nos clients. À cet égard, le maintien des objectifs toujours élevés fixés pour les KPI clients joue un rôle important en tant qu'indicateur de qualité.

Pour les années suivantes, nous escomptons une amélioration de notre résultat avant impôts et transfert des bénéfices, en dépit d'un environnement économique restant incertain. Nous nous attendons à une croissance du produit net des commissions grâce au développement de l'activité auprès de nouveaux clients et des clients existants ainsi qu'à un apport continu de rendement dans nos nouveaux produits. Côté coûts, nous comptons sur

les effets positifs de nos investissements, ce qui devrait nettement freiner l'augmentation des coûts.

Appréciation globale

Compte tenu des prévisions décrites ci-dessus par segment, la Direction s'attend à un développement du Groupe dans l'ensemble positif.

II. Rapport de risques

Système de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Une propre gestion des risques ou une gestion interne n'est pas nécessaire pour les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE étant donné que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale » et que tous les produits émis sont couverts à 100 % par des opérations correspondantes de sens contraire.

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle de gestion des risques.

Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques ayant lieu au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de non-conformité

Les actifs distincts détenus dans le segment Asset Management sont soumis principalement aux risques d'investissement classiques tels que les risques de marché, d'illiquidité, de non-conformité et de contrepartie, ces risques « indirects » du point de vue du Groupe s'exprimant toutefois via le risque commercial ou en tant que risques de sinistre ou de perte dans le risque opérationnel, en cas d'infractions aux lois ou aux dispositions contractuelles.

Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose d'une propre stratégie de risque qui se base sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et, le cas échéant, ajustées.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et formation

continue de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risque.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale. Les réclamations et plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques au strict minimum.

a) Risques de contrepartie

Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas soumise à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

Financial Services to Corporates and Retails

Le domaine Credit Risk Management (CRM) de la filiale BDK contrôle les risques de crédit du segment. Il prend les décisions concernant la cote de crédit pour le financement des achats, qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus de crédit. À partir d'un certain volume de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 373 engagements de crédit, les 362 emprunteurs les plus importants représentant, avec un volume de crédit de 962 millions d'euros, une part de 76 % du volume de crédit total de 1 269 millions d'euros. Le domaine CRM établit, chaque mois, un rapport des risques de crédit destiné à la Direction. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre.

Dans le cadre de notre refinancement, nous avons vendu, sans recours au sein du Groupe, la majeure partie du portefeuille (1 020 millions d'euros) relatif au financement des achats. Nous continuons en l'occurrence à conseiller les concessionnaires et à gérer le portefeuille de financement, sans toutefois supporter le risque de crédit.

Pour ce qui est du financement des ventes, nous présentons des risques individuels relativement peu élevés pour la branche suite à une large diversification. Environ 89 % de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25 000 EUR.

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du Service Center Achats à Hambourg et Stuttgart en suivant une procédure prévue à cet effet, standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un montant élevé sont soumis en plus au vote et à la décision du CRM.

Nous tenons compte des risques de variation de la cote de crédit reconnus et latents en constituant des provisions pour risques individuels et forfaitaires. Pour le financement des ventes, les provisions pour risques individuels sont constituées au moyen de taux forfaitaires de provision, dont le montant varie entre 0,26 % et 100 % en fonction du défaut de paiement

et de l'état du crédit. Au total, le montant des provisions constituées pour les risques de crédit s'élève à 1,0 % du portefeuille de financement des ventes (2018 : 1,2 %).

Les provisions pour risques individuels dans le financement des achats sont calculées au moyen d'une analyse au cas par cas. Au total, des provisions pour dépréciation d'un montant de 4,1 % (4,1 % l'année précédente) ont été constituées pour le portefeuille de financement des achats inscrit au bilan (y compris pour le portefeuille sain). Le coût du risque, qui résulte des amortissements sur créances et de la dotation aux provisions et reprise sur provisions constituées, s'élevait à 0,4 million d'euros au premier semestre 2019.

Asset Management

Dans le segment Asset Management, les risques de contrepartie liés aux partenaires commerciaux sont gérés et surveillés continuellement au niveau de la société et des fonds au moyen de notations, d'analyses des risques et de limitations correspondantes. Compte tenu de la structure des créances, nous ne nous attendons à aucun risque de défaut pour le Groupe.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à la Note 4.8 de l'annexe aux comptes consolidés.

b) Risques de marché et de valeur résiduelle

Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Financial Services to Corporates and Retails

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité « Financial Services to Corporates and Retails ».

Au premier semestre 2019, nous avons pris en charge le risque de valeur résiduelle pour 55 % des nouveaux contrats (61 % l'année précédente). Ainsi, la part de véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle représente 56 % du volume total (2018 : 54 %) et est donc inférieure à la limite interne de 60 %.

Pour la prise en charge des risques de valeur résiduelle, l'ALD LF recourt à l'expérience de l'AutoLeasing D GmbH, Hambourg (ALD D). L'expérience de longue date de l'ALD D dans le domaine de la commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution.

La vérification et la détermination des valeurs résiduelles calculées pour de nouveaux contrats ont lieu dans le cadre de réunions régulières du comité constitué à cet effet. Pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille, des prévisions sont établies.

Lors du calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF se fixe comme objectif, pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. Au premier semestre 2019, l'ALD LF n'est

pas toujours parvenue à atteindre cet objectif et nous nous attendons pour le deuxième semestre à ce que des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat.

Au total, nous nous attendons pour 2019 à un résultat de la valorisation équilibré.

Étant donné qu'aucun crédit n'est accordé en devise étrangère dans le segment « Financial Services to Corporates and Retails » et que nous nous refinançons exclusivement en euro, un risque de change est exclu.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt se fait au moyen d'un bilan de l'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par le service Controlling CF. Le chiffre-clé « Sensibilité » sert à mesurer le risque en indiquant la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif en raison de différentes variations de la courbe de structure des taux d'intérêt. La sensibilité est définie en l'occurrence comme la variation de la valeur actualisée de positions futures dans le cas de divers décalages parallèles de la courbe d'intérêts. La variation de valeur négative maximale du portefeuille apparaît dans le cas d'une sensibilité de -2 % et s'élève à 25 092 KEUR (2018 : 17 731 KEUR).

Dans le cadre des transactions ABS, le Groupe a acquis la totalité de la tranche des titres de la classe B et conservera ceux-ci pendant toute la durée de la transaction. En raison de leur structure, ces titres supportent le risque de contrepartie des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Le risque de défaut pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de défaut des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et moyen terme ainsi que des swaps de taux d'intérêt.

Compte tenu du refinancement caractérisé par la concordance des échéances et de l'utilisation de produits dérivés, aucun risque accru de variation des taux d'intérêt n'existe à la date de clôture des comptes.

On envisage de conserver tous les instruments jusqu'à la fin du contrat.

Asset Management

Les risques de marché découlant de placements de fonds propres sont jugés faibles dans l'ensemble étant donné que le placement de fonds liquides se fait essentiellement sous forme de comptes courants et de comptes de dépôt à terme et, dans une moindre mesure, sous forme de parts de fonds de placement. Les risques de marché côté fonds n'ont aucune incidence directe sur la Société ; ils sont mesurés et contrôlés continuellement à l'aide des directives du code allemand de placement de capital (KAGB) et de l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés.

c) Risques d'illiquidité

Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement. Le besoin de refinancement est déterminé chaque année dans le cadre du processus de planification et en concertation avec la Société Générale. Par conséquent, le refinancement a lieu en majeure partie via des lignes de crédit de la Société Générale.

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office à Paris garantissent que la Société soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

Dans le cadre du contrôle de gestion des liquidités, la Direction des différentes sociétés du Groupe est en outre informée régulièrement d'éventuels risques d'illiquidité. Pour la gestion de ces risques, des analyses statistiques antérieures sont utilisées en particulier pour prévoir des remboursements anticipés de crédit. Indépendamment de cela, les risques d'illiquidité des fonds sont surveillés au moyen de méthodes reconnues sur le plan prudentiel.

Au 30.06.2019, des lignes de crédit disponibles existaient pour un montant total de 5 908 millions d'euros (6 199 millions d'euros au 31.12.2018).

Pour une présentation plus précise de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la Note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.

d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications prévues spécialement à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. En font aussi partie les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations de l'infrastructure.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (Key Process Indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment « Financial Services to Corporates and Retails ».

De plus, le risque opérationnel est réduit en particulier grâce à l'utilisation de contrats de crédit standardisés, à l'examen de contrats individuels par un avocat, à des instructions de travail et des directives d'organisation publiées ainsi qu'à un système de contrôle interne opérant. Les prestataires de services de la BDK sont intégrés dans le système de contrôle grâce à un reporting régulier et à un contrôle de l'externalisation.

En outre, un risque de non-conformité (risques juridiques et fiscaux compris) est identifié dans le domaine « Asset Management ». Le risque de non-conformité est défini comme le risque d'encourir des pénalités ou des sanctions contractuelles ou réglementaires ou d'autres pertes financières du fait du non-respect des dispositions réglementaires et contractuelles. Le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait face à ces risques notamment en sélectionnant avec soin le personnel et en lui offrant une formation continue mais aussi en utilisant des moyens suffisants de contrôle de gestion. Le cas échéant, il recourt en plus à

des conseillers externes. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes informatiques performants. Les erreurs opérationnelles sont saisies systématiquement et un compte rendu informe régulièrement sur l'état actuel de ces erreurs et des mesures mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, la gestion des urgences et des crises est une composante essentielle de la gestion des risques. La mise en œuvre des concepts est documentée dans le manuel des urgences de la Société, qui est remanié et mis à jour à chaque exercice financier. Le dernier test des postes de travail de la Société portant sur leur fonctionnalité et leur capacité opérationnelle en situation d'urgence s'est déroulé avec succès au 1^{er} trimestre 2019.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir qu'aucun sinistre essentiel ne s'est produit au sein du Groupe au premier semestre 2019, en rapport avec des risques opérationnels, notamment :

- des déclarations prudentielles
- des risques liés aux technologies de l'information
- des risques d'externalisation
- des risques de fraude

e) Risques commerciaux et de réputation

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, leur étendue et complexité et en relevant les écarts dans la planification financière / budgétaire.

f) Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité sont pertinents essentiellement dans le cadre de l'Asset Management.

L'examen du respect de la conformité des fonds et de la limite de risque est effectué dans les domaines correspondants par les services opérationnels spécialisés. Les résultats de l'examen sont communiqués chaque mois au service Compliance. En cas d'anomalies, des mesures visant à y remédier sont prises immédiatement (« Action Plans »). Un outil prévu par le Groupe pour le reporting ad hoc est utilisé dans les cas pertinents. En outre, l'efficacité des contrôles est vérifiée à intervalles réguliers et, le cas échéant, adaptée. Un reporting mensuel des résultats est effectué à l'attention du service Compliance de la Société Générale S.A.

La gestion de la conformité inclut également le domaine de la fiscalité.

De plus, la Direction est informée chaque trimestre et le Conseil de surveillance chaque année.

Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques, la direction de la SGE s'en référant essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de l'organisation des concepts de capacité à supporter les risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du Groupe, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Que ce soit aussi bien au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été prises dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles pour le back-office, l'exécution et la comptabilité.

Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des examens fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des examens et l'issue des procédures, actuellement en instance ou à venir, ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas couvertes, ou pas entièrement, par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par des contre-garanties de la Société Générale S.A. Francfort.

Des investigations et enquêtes, en cours ou futures, pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes portent sur leur prétendue participation à d'éventuels schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes dans le cadre d'opérations « CumEx ». Elles concernent un fonds administré par SGSS GmbH ainsi que des activités effectuées au nom de clients.

Le 19 juin 2019, SGSS GmbH a été informée par le Tribunal de Bonn de l'ouverture d'une procédure pénale à l'encontre de deux personnes qui travaillaient pour une société conseillant ce fonds. Par décret du 19 août 2019, le Tribunal de Bonn a décidé d'attirer la SGSS GmbH en qualité de « partie secondaire » dans cette procédure pénale.

Dans ce contexte, la Société Générale Francfort a remis à la SGSS GmbH une garantie destinée à couvrir intégralement les risques découlant de ces litiges.

III. Rapport d'opportunités

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de

gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

Global Banking and Investor Solutions

Le 11 février 2019, la Société Générale a obtenu l'autorisation de l'office des cartels de racheter le domaine d'activité Equity Markets & Commodities (EMC) de la Commerzbank. Les activités du domaine EMC englobent l'émission et le marketmaking de produits de trading et de placement structurés, des parties de l'Asset Management et les activités de fonds indiciels négociés en bourse.

Dans le cadre de ce rachat, la Société Générale Effekten GmbH fera fonction de futur émetteur de l'essentiel des produits. Ce faisant, elle reprendra également l'activité de cotation des produits sur d'autres bourses européennes, qu'elle avait cessée d'exercer en 2016.

La transaction s'effectuera en plusieurs étapes. Des parties plus petites du domaine d'activité seront encore transférées à la Société Générale Effekten GmbH en 2019. Mais, compte tenu du volume d'affaires à transférer ainsi que de la complexité des différents processus de transfert, ceux-ci ne pourront pas tous être achevés en 2019 et seront en conséquence reportés au premier trimestre 2020.

La Direction s'attend à ce que l'intégration de parties du domaine d'activité EMC entraîne une augmentation supplémentaire de l'activité.

Financial Services to Corporates and Retails

L'orientation stratégique du segment « Financial Services to Corporates and Retails » sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société Générale. Une comparaison permanente de sa stratégie à celle du Groupe se fait dans le cadre de comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A..

L'intensification et l'extension des partenariats commerciaux et, par conséquent, une pénétration accrue du marché restent au cœur de nos activités. De plus, nous offrons aux concessionnaires automobiles des prestations de services supplémentaires qui leur permettent d'acquérir, ensemble avec nous, des clients dans un environnement de marché en mutation. Parmi ces prestations de services, citons le calculateur financier conçu par nos soins pour le site Internet du concessionnaire en question, l'application de calcul pour appareils mobiles et en particulier l'intégration de notre système POS dans les principaux systèmes de gestion de concessionnaires représentés dans le commerce.

Le succès des ventes est étroitement lié à celui de nos distributeurs, les concessionnaires qui coopèrent avec nous. Grâce aux coopérations dans les différents segments avec le constructeur Opel, nous avons pu accéder à d'autres concessionnaires de ces marques. En particulier la collaboration avec l'associé ZDK (par l'intermédiaire de la Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH) ainsi qu'avec ses associations régionales et corporations affiliées nous a permis de consolider et de développer nos relations avec les garages automobiles servant d'intermédiaires. Au total, nous avons établi notre financement des ventes sur une large base grâce au développement des coopérations. Plus de 4 000 concessionnaires automobiles nous ont activement mis en contact avec des clients au 1^{er} semestre de l'exercice en cours.

Par ailleurs, notre succès dépend en partie de facteurs que nous ne pouvons pas influencer directement. L'évolution du marché des véhicules neufs et des véhicules d'occasion nous amène à évaluer en permanence l'éventail des produits du segment « Financial Services to Corporates and Retail » et son développement axé sur le marché.

La situation qui reste favorable sur le marché du travail ainsi que la hausse des salaires des ménages privés peuvent assurer la stabilité des immatriculations privées et du marché des véhicules d'occasion. Les risques pour le marché automobile et les concessionnaires résident dans la discussion portant sur l'avenir du moteur diesel.

Pour le deuxième semestre 2019, l'association centrale de l'industrie automobile allemande (Zentralverband Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe, ZDK) prévoit que le nombre de nouvelles immatriculations reste stable au niveau de l'année précédente de 3,43 millions de véhicules nouvellement immatriculés. Pour que cette prévision se vérifie, la condition est néanmoins que les changements induits par les règles WLTP ne provoquent pas de nouvelles distorsions. Par ailleurs, la ZDK s'attend à une évolution légèrement positive des réimmatriculations qui concernera 7,2 à 7,3 millions de véhicules.

Asset Management

La croissance économique allemande et mondiale va vraisemblablement ralentir, restant à un niveau bas à moyen terme. Nous nous attendons plutôt à long terme à ce que la croissance redevienne supérieure. Pourtant, la forte demande de main d'œuvre et les possibilités croissantes de consommation et d'investissement qui en résultent pour les salariés ainsi que la politique monétaire toujours expansionniste offrent, selon nous, des opportunités de croissance en général et de croissance sectorielle. Le thème de la prévoyance-vieillesse et du placement dans des valeurs-refuge, telles que les fonds de placement, reste largement d'actualité pour les investisseurs, étant donné que les placements productifs d'intérêts promettent actuellement peu de rendement. Ceci ressort également du niveau élevé des afflux de capitaux du secteur, provenant en particulier des investisseurs institutionnels. Nous estimons que notre Société est bien positionnée pour profiter de la croissance du secteur. Nous voyons des opportunités dans le domaine des structures CTA ouvertes pour la gestion de fonds de retraite, dans le cadre du modèle « Master KVG » et, pour ce qui est de l'internalisation, dans le domaine avant tout des structures de fonds fermés immobiliers et de type *private equity*.

Des opportunités supplémentaires se dégagent également pour nous de potentiels de synergie au sein du groupe Société Générale. La vente de notre prestation de services à l'échelle internationale en particulier nous ouvrira un plus grand marché de clients potentiels. Nous avons déjà pu constater, l'année dernière, les premiers succès de cette stratégie. Outre les synergies de vente résultant de l'utilisation du réseau mondial, nous escomptons aussi des effets positifs découlant de l'utilisation de solutions du groupe pour l'infrastructure et les prestations de services, étant donné que nous pourrions, en l'occurrence, profiter d'économies d'échelle et d'effets d'automatisation du groupe Société Générale.

Appréciation globale

Compte tenu des opportunités et des risques décrits ci-dessus, la Direction estime que les perspectives sont favorables pour le deuxième semestre 2019 étant donné que des opportunités s'offrent dans l'ensemble à chaque segment dans le contexte actuel du marché.

D. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le système de contrôle interne (Internal Control System, ICS) et le système de gestion des risques (Risk Management System, RMS) appliqués au processus de présentation des comptes comprennent les principes, les méthodes et les mesures pour garantir l'efficacité et la rentabilité du processus comptable mais aussi le respect des dispositions juridiques déterminantes et pour assurer la couverture des risques et la représentation d'unités d'évaluation. Ils garantissent que les actifs et les passifs soient inscrits, présentés et évalués avec exactitude dans les comptes.

La garantie des contrôles est assurée par des applications mises à disposition par le Groupe, de manière centralisée.

Des contrôles de l'Audit interne effectués périodiquement ainsi que la correction de lacunes constatées contribuent également à une surveillance plus efficace.

Responsabilités dans l'ICS⁴ et le RMS⁵ appliqués pour la présentation des comptes

La Direction de la SGE dirige le Groupe sous sa propre responsabilité et travaille en collaboration avec les autres organes, sur une base de confiance et pour le bien du Groupe. C'est à elle qu'incombe notamment l'entière responsabilité de l'établissement des comptes consolidés.

La Direction assure en son âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société correspondant à la situation réelle, conformément aux principes comptables à appliquer.

L'étendue et l'orientation de l'ICS et du RMS sont déterminées pour chaque société du Groupe et des mesures sont prises pour perfectionner ces systèmes et les adapter aux modifications des conditions générales.

Les systèmes de valeurs appliqués depuis des années dans tous les pays où le groupe Société Générale est présent - tels que notamment le Code de conduite mais aussi les règles de conformité - servent de base à une action responsable de la part également des collaborateurs en charge du processus de présentation des comptes. Les collaborateurs de la Société doivent suivre tous les 2 ans, dans le cadre d'un programme d'apprentissage assisté par ordinateur, un cours sur le blanchiment des capitaux, les règles de conformité et la protection des données.

Malgré toutes les mesures mises en place dans le cadre de l'ICS et du RMS dans le but de réduire les risques, même les systèmes et processus appropriés et opérationnels ne peuvent pas fournir une garantie absolue quant à l'identification et la gestion des risques. La responsabilité du processus comptable et en particulier du processus d'établissement des comptes consolidés incombe au service Comptabilité. Celui-ci est soutenu par les services de back-office de la Société Générale S.A., notamment en ce qui concerne l'évaluation d'instruments financiers et les créances.

Les systèmes informatiques nécessaires pour le processus comptable sont mis à disposition par la Société Générale S.A..

⁴ Système de contrôle interne (Internal Control System, ICS)

⁵ Système de gestion des risques (Risk Management System, RMS)

Un comité d'audit, constitué de 6 personnes (1 employé de la Société Générale Effekten GmbH et 5 employés de la succursale de la Société Générale à Francfort) à la date de clôture des comptes, a été créé pour soutenir la Direction lors du processus de présentation des comptes. En outre, le cabinet d'audit Deloitte participe à la réunion du comité d'audit. Ce comité se penche régulièrement sur l'évolution de la situation financière, de l'actif et des résultats du Groupe. Dans le cadre du processus des comptes consolidés, l'approbation des comptes consolidés incombe à l'associé. Pour remplir ces tâches, les comptes annuels sont remis au comité d'audit. En outre, les membres du comité d'audit reçoivent, une fois par trimestre, un rapport récapitulatif sur les résultats des sociétés du Groupe et leur comptabilité.

Organisation et composants du système de contrôle interne et du système de gestion des risques appliqués pour la présentation des comptes

Les transactions devant être exécutées par la SGE sont saisies de manière centralisée par un service de back-office de la Société Générale S.A. à Paris qui entre les données correspondantes dans les applications existantes spécifiques au produit. Les marchés conclus (contrats) sont saisis dans les applications et validés en respectant le principe du double contrôle.

La comptabilité fournisseurs est effectuée à Bangalore par la Société Générale Global Solution Centre Private Limited (filiale à 99 % de la Société Générale S.A., Paris).

Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service conclu, le 29 novembre 2011, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale Global Solution Centre Private Limited, Bangalore.

Les documents comptables scannés sont saisis et comptabilisés à Bangalore ; les employés de la Société à Francfort se chargent des autorisations et des validations de paiement.

La production du reporting du siège social, servant de base aux comptes consolidés, et celle du reporting financier à la Banque fédérale allemande sont effectuées à Bucarest par la Société Générale European Business Services S.A. (filiale à 99,95 % de la Société Générale S.A., Paris). Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service client conclu, le 15 décembre 2016, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale European Business Services SA, Bucarest.

La comptabilité du Groupe est gérée sur le serveur central à Paris sur lequel toutes les données comptables des sociétés du Groupe sont traitées et enregistrées.

La surveillance quotidienne des comptes de caisse courants par les employés des sociétés du Groupe sert à garantir leur bonne comptabilisation ainsi que le traitement des processus y faisant suite dans les centres de service. Pour cela, on recourt en ligne, via l'intranet, aux informations stockées dans la zone « Comptabilité » concernant l'activité des sociétés du Groupe en général et les faits comptables en particulier. L'encadrement technique du système concernant l'établissement des comptes est externalisé et confié à la filiale responsable des technologies de l'information (IT) dans le groupe Société Générale.

La surveillance incombe à la Société Générale S.A. Les processus d'encadrement technique dans l'unité centrale de suivi sont réglementés dans des directives de travail. La sauvegarde et l'archivage des stocks de données de systèmes d'application sont effectués sous la responsabilité de la Société Générale S.A.. Les délais de conservation des données fixés par la loi sont respectés. Des plans de continuité des activités en cas d'urgence sont mis à

jour et surveillés par les employés de la Société. Les systèmes centraux de sauvegarde des données pour le macroordinateur ainsi que les réseaux de sauvegarde pour le domaine « Open Systems » servent de base essentielle à la sauvegarde des données. Celles-ci sont dupliquées par redondance à Paris.

La protection nécessaire face aux accès non autorisés ainsi que le respect de la séparation des fonctions lors de l'utilisation des systèmes d'application de la Société pertinents pour la présentation des comptes sont garantis notamment par le concept des profils de postes de travail ainsi que par les processus pour la création de tels profils. À l'aide d'un système développé spécialement à cet effet, des personnes habilitées pour cela au sein de la Société attribuent les profils de postes de travail aux différents services de back-office à Paris ainsi qu'aux employés des centres de service à Bangalore et à Bucarest et les surveillent.

Documentation des processus

Les documentations des processus sont préétablies pour la Société, celle-ci faisant partie du groupe Société Générale. Elles sont récapitulées dans le « Accounting & Finance Handbook ». À cet égard, les contrôles automatisés, garantissant l'exactitude de la saisie des données, constituent l'élément principal des processus documentés.

Les principales procédures du processus comptable sont énumérées dans l'application « Global Permanent Supervision (GPS) ». Celle-ci contribue à compléter le processus de documentation et, en cas d'audits internes et externes, à fournir un instrument approprié pour garantir le processus de présentation des comptes.

Mesures d'actualisation continue de l'ICS et du RMS

En cas de modifications des prescriptions légales et des réglementations concernant la présentation des comptes, il faut examiner celles-ci afin de déterminer si elles ont des conséquences sur le processus de présentation des comptes, et si oui, lesquelles. Le traitement des contenus est assuré par le service comptable de la SGE. En cas de modifications ou de nouvelles dispositions ayant des effets importants sur l'exécution des processus de présentation des comptes, la cartographie actuelle des processus sera complétée en conséquence. Ce faisant, toutes les mesures telles que les adaptations informatiques, les processus de travail, les instructions de comptabilisation, etc. seront analysées et mises en application en conséquence dans les services de back-office à Paris ainsi que dans les centres de service externalisés à Bangalore et à Bucarest, et seront surveillées et contrôlées par les employés de la SGE à Francfort.

E. Déclaration non financière consolidée

En raison de son affiliation au groupe Société Générale, le groupe SGE recourt aux clauses libératoires du § 315b al. 2 phrase 2 du code de commerce allemand (HGB). La Société Générale S.A., Paris, publie séparément, chaque année, un rapport consolidé d'informations non financières en anglais, sur son site Internet (www.societegenerale.com).

Francfort sur-le-Main, le 20 septembre 2019

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

**Comptes intermédiaires consolidés de la Société Générale Effekten
GmbH**

**Information financière semestrielle
au 30.06.2019¹**

(chiffres non vérifiés)

¹ En cas d'ambiguïtés ou de divergences, l'original allemand prévaut toujours sur la présente traduction française.

COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS	3
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	4
BILAN CONSOLIDÉ – ACTIF	5
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF	6
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	7
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	9
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS.....	11
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS	11
NOTE 2 – VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	16
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	18
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	33
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS	33
NOTE 4.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	33
NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	36
NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR.....	38
NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI.....	48
NOTE 4.5 - DETTES AU COÛT AMORTI	49
NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS.....	50
NOTE 4.7 - INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS.....	51
NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	52
NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION	57
NOTE 5 – AUTRES ACTIVITÉS.....	59
NOTE 5.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS.....	59
NOTE 5.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	59
NOTE 5.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS.....	60
NOTE 6 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL.....	61
NOTE 7 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	61
NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES	62
NOTE 9 – AUTRES INFORMATIONS.....	63
NOTE 9.1 – INFORMATION SECTORIELLE.....	63
NOTE 9.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS.....	65
NOTE 9.3 – PROVISIONS.....	65
NOTE 9.4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	67
NOTE 10 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES	73
NOTE 11 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES	78
NOTE 12 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES	79
NOTE 13 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES	80

COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en KEUR)</i>	Note	01.01.2019- 30.06.2019	2018	01.01.2018- 30.06.2018
Intérêts et produits assimilés	Note 4.7	89 174	172 813	85 923
Intérêts et charges assimilées	Note 4.7	(14 922)	(27 905)	(14 144)
Produits de commissions	Note 5.1	42 687	84 562	43 210
Charges de commissions	Note 5.1	(7 451)	(15 975)	(8 326)
Résultat net des opérations financières	Note 4.1	158	(724)	(122)
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		158	(845)	(243)
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0	0
dont gains ou pertes nets découlant de la cession des instruments financiers évalués au coût amorti		0	0	0
dont produits des dividendes - de titres à long terme comptabilisés à la juste valeur en résultat (non-SPPI)		0	121	121
Produits des autres activités	Note 5.2	133 156	239 850	116 275
Charges des autres activités	Note 5.2	(145 862)	(259 173)	(128 145)
Produit net bancaire (Net Banking Income)		96 940	193 448	94 671
Frais de personnel	Note 6	(34 926)	(68 241)	(33 365)
Autres frais administratifs	Note 9.2	(21 565)	(49 301)	(26 348)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 9.2	(1 112)	(2 808)	(1 425)
Résultat brut d'exploitation		39 337	73 098	33 533
Coût du risque	Note 4.8	(3 385)	(5 781)	(6 316)
Résultat d'exploitation		35 952	67 317	27 217
Résultat net des participations à des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence		0	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	0	0
Charge de dépréciation des écarts d'acquisition		(761)	(761)	0
Résultat avant impôts		35 191	66 556	27 217
Impôts sur les bénéfices	Note 7	0	0	0
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation		35 191	66 556	27 217
Participations ne donnant pas le contrôle		(537)	(638)	(723)
Résultat net (part du Groupe)		35 727	67 193	27 940

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019- 30.06.2019	2018	01.01.2018- 30.06.2018
Résultat net	35 191	66 556	27 217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat :			
Écarts de conversion			
Écarts de réévaluation de titres de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
<i>Écarts de réévaluation</i>			
<i>Reclassement en résultat</i>			
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	(585)	(967)	(1 078)
<i>Écarts de réévaluation</i>			
<i>Reclassement en résultat</i>			
Gains et pertes non réalisés des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence			
Autres éléments			
Impôts liés			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	(396)	344	26
Réévaluation du propre risque de crédit des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat			
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0		
Gains et pertes non réalisés des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence			
Impôts liés	(120)	7	0
Total des autres éléments du résultat	(1 101)	(616)	(1 052)
Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)	34 090	65 940	26 165
dont part du Groupe	43 928	61 595	24 191
dont participations ne donnant pas le contrôle	(9 838)	4 345	1 973

BILAN CONSOLIDÉ – ACTIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	4 007 562	3 930 004
Dérivés de couverture	Note 4.2	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		0	0
Titres au coût amorti		0	0
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	Note 4.4 Note 4.8	88 885	189 534
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 4.4 Note 4.8	4 101 612	3 968 578
Créances de location-financement	Note 4.4 Note 4.8	470 100	452 370
Actifs d'impôts	Note 7	1 641	2 857
Autres actifs	Note 5.3	133 195	122 928
Actifs à long terme disponibles à la vente		0	0
Immobilisations corporelles et incorporelles *)		600 185	560 374
Écarts d'acquisition		2 808	2 808
Total		9 405 988	9 229 453

*) En application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé un actif représentatif du droit d'utilisation des biens loués au poste « Immobilisations corporelles et incorporelles » (cf. Note 1).

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1 Note 4.2	3 934 914	3 856 117
Dérivés de couverture	Note 4.2	2 339	1 712
Dettes représentées par un titre	Note 4.5	796 444	1 086 040
Dettes envers les établissements de crédit	Note 4.5	4 467 046	4 108 093
Dettes envers la clientèle	Note 4.5	1 092	1 317
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôts	Note 7	130	11
Autres passifs*)	Note 5.3	176 858	182 508
Passifs à long terme disponibles à la vente		0	0
Provisions	Note 9.3	17 266	17 015
Dettes subordonnées		0	0
Total des dettes		9 396 088	9 252 814
CAPITAUX PROPRES	Note 8		
Capitaux propres, part du Groupe			
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves en capital		26	26
Report de bénéfices		1 138	1 138
Réserves consolidées		(22 362)	(89 506)
Résultat de l'exercice		35 728	67 193
Sous-total		14 530	(21 149)
Gains et pertes en capital non réalisés ou latents		(1 773)	(672)
Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)		12 757	(21 821)
Participations ne donnant pas le contrôle		(2 857)	(1 539)
Total des capitaux propres		9 900	(23 361)
Total		9 405 988	9 229 453

*) En application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé au poste « Autres passifs » une dette locative représentant l'obligation de paiement des loyers (cf. Note 1).

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés	
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total
(en KEUR)													
Capitaux propres au 01.01.2018	26	(39 987)	(39 961)	1 138	0	(70)	14	(56)	(38 880)	(94)		(94)	(38 974)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0			(1 078)	26	(1 052)	(1 052)			0	(1 052)
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2018			0		27 940			0	27 940	(723)		(723)	27 217
Autres variations*)		(569)	(569)					0	(569)	(206)		(206)	(775)
Sous-total	0	(569)	(569)	0	27 940	(1 078)	26	(1 052)	26 319	(929)	0	(929)	25 390
Capitaux propres au 30.06.2018	26	(40 556)	(40 530)	1 138	27 940	(1 148)	40	(1 108)	(12 561)	(1 024)	0	(1 024)	(13 584)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0			111	325	436	436	0		0	436
Résultat net du 2 ^e semestre 2018			0		39 253	0		0	39 253	85		85	39 338
Autres variations*)		(48 950)	(48 950)					0	(48 950)	(601)		(601)	(49 551)
Sous-total	0	(48 950)	(48 950)	0	39 253	111	325	436	(9 261)	(516)	0	(516)	(9 776)
Capitaux propres au 31.12.2018	26	(89 506)	(89 480)	1 138	67 193	(1 037)	365	(672)	(21 821)	(1 539)	0	(1 539)	(23 360)
Affectation du résultat		67 193	67 193		(67 193)			0	0			0	0
Capitaux propres au 01.01.2019	26	(22 313)	(22 287)	1 138	0	(1 037)	365	(672)	(21 821)	(1 539)	0	(1 539)	(23 360)

	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés	
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total
(en KEUR)													
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0			(585)	(516)	(1 101)	(1 101)			0	(1 101)
Résultat net du 1 ^{er} semestre 2019			0		35 728			0	35 728	(537)		(537)	35 191
Autres variations*)	0	(49)	(49)	0				0	(49)	(781)		(781)	(830)
Sous-total	0	(49)	(49)	0	35 728	(585)	(516)	(1 101)	34 578	(1 318)	0	(1 318)	33 260
Capitaux propres au 30.06.2019	26	(22 362)	(22 336)	1 138	35 728	(1 622)	(151)	(1 773)	12 757	(2 857)	0	(2 857)	9 900

*) Les autres variations résultent des dettes envers la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort découlant du transfert du bénéfice de l'exercice 2018 d'un montant de 49 365 KEUR, calculé conformément au code de commerce allemand (HGB), sur la base d'un contrat de transfert des bénéfices conclu et signé le 7 septembre 2016. Les autres variations dans les comptes semestriels au 30 juin 2019 n'incluent pas le transfert car celui-ci n'a lieu qu'en fin d'année.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019- 30.06.2019	2018	01.01.2018- 30.06.2018
Résultat net	35 191	66 555	27 217
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	54 857	97 912	46 930
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	(2 560)	(3 479)	3 131
Variations des impôts différés	-	-	-
Résultat de la vente de filiales consolidées et d'autres titres à long terme - d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur en résultat	127	743	-
Autres variations	(8 956)	(43 709)	(4 564)
Éléments non monétaires, inclus dans le résultat net après impôts, et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	43 468	51 467	45 497
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(44)	(596)	(182)
Opérations interbancaires	93 054	21 930	142 369
Opérations avec la clientèle	(131 639)	(346 450)	(219 765)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	(388 477)	238 940	442 062
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	3 988	(19 466)	15 441
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation	(423 118)	(105 642)	379 924
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(344 460)	12 381	452 638
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et de participations	-	985	(15)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(101 189)	(213 568)	(110 952)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(101 189)	(212 583)	(110 967)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	348 825	271 824	(374 348)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	348 825	271 824	(374 348)
FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(96 824)	71 622	(32 677)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	152 893	81 271	81 271
Montant net de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	(96 824)	71 622	(32 677)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	56 069	152 893	48 594

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie le poste Caisse et banques, les dépôts à vue, les crédits et prêts auprès de banques centrales et d'établissements de crédit, conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 30 juin 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour d'un montant de 70 millions d'euros (Note 4.4), déduction faite des prêts au jour le jour auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes courants) d'un montant de 14 millions d'euros (Note 4.5).

Les flux de trésorerie provenant d'intérêts s'élèvent à 77 millions d'euros. Quant aux flux de trésorerie provenant d'impôts, ils se montent à -3 millions d'euros.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes intermédiaires de la société regroupent la société et ses filiales contrôlées (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing et la gestion d'actifs.

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019. Ils ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'Union européenne, ainsi qu'à titre complémentaire d'après les indications de droit commercial nécessaires selon le § 315e al. 1 du code de commerce allemand (HGB).

Les présents comptes consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euro ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

CONTRAT DE TRANSFERT DES BÉNÉFICES

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il existe entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante) un contrat de transfert des bénéfices conclu pour une durée indéterminée. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2017, il existe un contrat de transfert des bénéfices conclu pour une durée indéterminée entre la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part ainsi qu'entre la SGE et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part.

RAPPORT D'AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, depuis le 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre les deux sociétés. De plus, il existe, depuis le 1^{er} janvier 2017, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre

la SGE et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part et entre la SGE et la Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part, suite aux contrats de transfert des bénéfices que ces deux sociétés ont signés respectivement avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante). En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait pas figurer les impôts différés dans ses comptes.

UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D'ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses concernant l'application des méthodes comptables et les montants d'actifs, de passifs ainsi que de produits et charges comptabilisés.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles à venir pourront s'écarter de ces estimations. Il se pourrait qu'elles aient alors une incidence considérable sur les comptes.

Le recours à des estimations concerne en particulier les évaluations suivantes :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés aux postes du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Dérivés de couverture » ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l'annexe aux comptes ;
- évaluation du montant des dépréciations des postes du bilan « Créances sur les établissements de crédit au coût amorti », « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti », « Créances de location-financement », « Immobilisations corporelles et incorporelles » et « Écarts d'acquisition » ;
- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel.

NOUVELLES RÈGLES COMPTABLES À PARTIR DE JANVIER 2019

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1^{er} janvier 2019 constitue la principale modification des règles de comptabilisation.

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

Cette nouvelle norme remplace la norme IAS 17 et modifie les règles de comptabilisation des contrats de location, en particulier au niveau des comptes annuels des preneurs, avec des incidences minimales, par contre, pour les bailleurs.

À compter du 1^{er} janvier 2019, l'entreprise applique la norme IFRS 16 adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Elle avait renoncé au cours de la période antérieure à appliquer par anticipation les dispositions de la norme IFRS 16. Par conséquent, les normes de comptabilisation applicables aux contrats de location ainsi que les informations fournies au sujet de ces contrats dans l'annexe aux comptes consolidés ont été adaptées à compter du 1^{er} janvier 2019.

COMPTABILISATION CONFORMÉMENT À LA NORME IFRS 16

Inscription au bilan des contrats de location

Pour tous les contrats de location, à l'exception des exemptions prévues par la norme, le preneur doit inscrire au bilan un actif représentatif de son droit d'utilisation du bien loué ainsi qu'une dette locative, représentant son obligation de paiement des loyers.

Dans le compte de résultat, le preneur doit enregistrer séparément l'amortissement du droit d'utilisation et les charges d'intérêts de la dette locative.

Les règles de comptabilisation appliquées par l'entreprise sont exposées au point 9.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Champ d'application

Compte tenu des activités de l'entreprise, ces règles de comptabilisation s'appliquent aux contrats de location de biens immobiliers, de matériel informatique et de véhicules, ces derniers représentant toutefois un petit pourcentage. L'entreprise utilise l'option prévue par la norme de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles (logiciels par exemple).

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pour la première application de la norme IFRS 16, l'entreprise applique l'approche rétrospective modifiée prévue par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours a été calculé en actualisant les loyers encore impayés sur la base du taux marginal d'endettement des preneurs à cette date (ce taux étant calculé conformément aux dispositions décrites au point 9.4 de l'annexe), tout en tenant compte de la durée résiduelle des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont comptabilisés au bilan pour un montant égal à celui de la dette locative.

Les contrats de location ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois ou faisant l'objet d'une tacite reconduction sont considérés comme des contrats de location de courte durée (contrats de moins d'un an) et ne sont pas inscrits au bilan en application de l'option prévue par les dispositions transitoires de la norme IFRS 16.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 16 relatives à l'approche rétrospective modifiée, les valeurs comparatives présentées pour l'exercice 2018 en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas adaptées.

IMPACTS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

La première application de la norme IFRS 16 s'est traduite par une augmentation du total du bilan de 3 347 millions d'euros, résultant de la comptabilisation d'une dette locative et d'un droit d'utilisation correspondant.

La dette locative est inscrite au poste Autres passifs et le droit d'utilisation est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, à l'exception des dettes locatives incluses dans un groupe d'actifs et de passifs qui sont détenus en vue de la vente et sont inscrits dans un poste à part au bilan consolidé.

La première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres.

À la date de la comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette locative, aucun impôt différé n'est enregistré étant donné que la valeur de l'actif correspond à celle du passif. Les différences nettes temporaires, résultant éventuellement des variations du droit d'utilisation et de la dette locative au cours de périodes ultérieures, entraînent alors la comptabilisation d'impôts différés.

Impacts sur le bilan au 1^{er} janvier 2019

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019
Droit d'utilisation - immobilisations corporelles (biens immobiliers)	2 413
Droit d'utilisation - autres actifs corporels	934
Total	3 347

Une dette locative correspondante, d'un montant de 3 347 KEUR, a été comptabilisée au poste « Autres passifs ».

AMENDEMENTS À IAS 28 « PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES »

Ces amendements précisent que la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'applique aux instruments financiers représentant une part de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise mais auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas applicable.

Les amendements sont analysés sous l'angle d'une éventuelle adaptation des données relatives aux participations dans des entités structurées.

AMENDEMENTS À IAS 19 « MODIFICATION, RÉDUCTION OU LIQUIDATION D'UN RÉGIME »

Ces amendements expliquent comment les charges de retraite sont déterminées en cas de modification, réduction ou liquidation des régimes de retraite à prestations définies. Dans ces cas de figure, la norme IAS 19 prévoit que le coût net des actifs et passifs concernés soit réévalué.

Ces amendements exigent que les entreprises utilisent les hypothèses actuarielles mises à jour suite à cette réévaluation pour déterminer le coût des services passés ainsi que les intérêts nets.

NOUVELLES RÈGLES COMPTABLES DEVANT ÊTRE APPLIQUÉES À L'AVENIR PAR LE GROUPE

L'IASB a publié des normes comptables et amendements, qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2019. Ils devront être appliqués au plus tôt à partir du 1^{er} janvier 2020 ou à compter de la date de leur adoption par l'Union européenne. Ils n'ont donc pas été appliqués par le Groupe au 30 juin 2019.

On s'attend à l'application des normes suivantes :

AMENDEMENTS À IFRS 3 « REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES »

Ces amendements ont pour but de clarifier les directives d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre l'acquisition d'une entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

AMENDEMENTS À IAS 1 ET IAS 8 « DÉFINITION DE LA MATÉRIALITÉ »

Ces amendements visent à préciser la définition de la matérialité afin de faciliter l'appréciation lors de l'établissement des comptes annuels, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

NOTE 2 – VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées constituent la base des comptes consolidés. Les soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

FILIALES

Les filiales sont toutes les sociétés contrôlées par la société mère. Celle-ci contrôle une société lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et a la capacité d'influencer ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent être intégrés dans les comptes consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale.

La société mère contrôle les entités structurées. Les sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Les participations existent notamment sous forme d'instruments de dettes détenus dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées. Seuls les prêts subordonnés repris, gagés par des billets à ordre, font partie des obligations contractuelles envers les entités structurées consolidées. Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Par rapport au 31 décembre 2018, aucune variation du périmètre de consolidation n'a eu lieu, mis à part la suppression de l'entité structurée « RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG » (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE) ».

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

30.06.2019

Nom de la société	Siège de la société	Activité	Part de capital [%]	Part de droit de vote [%]
Sociétés consolidées				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Unterföhring, Allemagne	Société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99.9	51
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 5 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
Sociétés non consolidées				
ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43.8	43.8
NEDDERFELD 95 IMMOBILIEN GMBH & CO.KG	Hambourg, Allemagne	Société immobilière	65	50

Les sociétés non consolidées ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG sont des entreprises associées. Compte tenu de la reprise de l'ALD Lease Finanz GmbH, société mère des entreprises associées, dans le cadre d'une restructuration interne au groupe au 1^{er} janvier 2017, les entreprises associées continuent d'être comptabilisées aux valeurs des participations, telles qu'elles figurent aux comptes consolidés de la Société Générale S.A., Paris.

NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés présentés ci-après en conformité avec le référentiel IFRS servent de base aux comptes semestriels des filiales intégrées dans les comptes consolidés.

TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

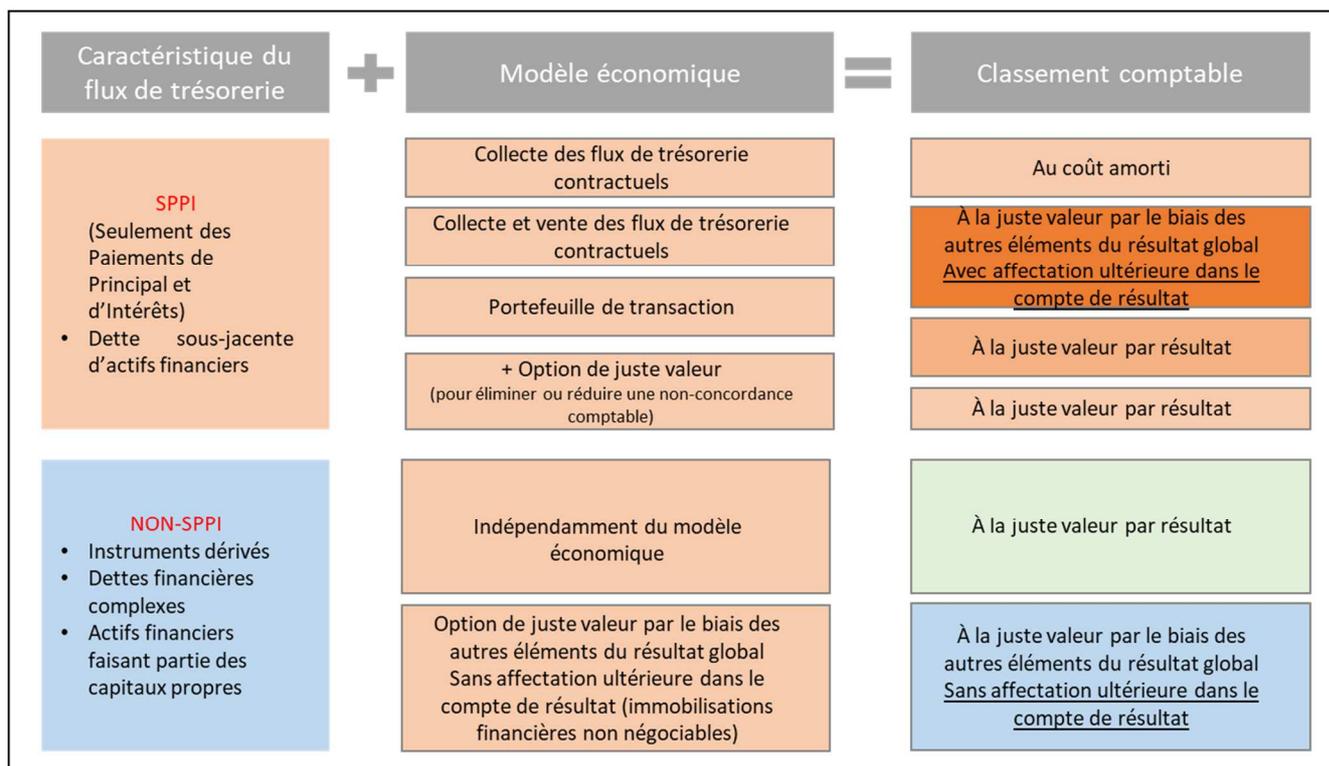
Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la durée restante. Les positions de change au comptant sont converties selon les cours de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation en découlant sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devise étrangère sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non-monétaires libellés en devise étrangère, qui sont évalués à la juste valeur, sont convertis aux cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non-monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat de la période.

CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan consolidé en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global), qui sont déterminantes pour la méthode de comptabilisation correspondante. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.



Les principes comptables pour le classement des actifs financiers prévoient une analyse des flux de trésorerie contractuels générés par les instruments financiers ainsi que du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les actifs financiers d'après la méthode du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un « contrat de prêt dit basique » (basic lending arrangement). Les autres instruments financiers qui présentent d'autres caractéristiques sont évalués en général à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique.

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure une contrepartie pour les risques d'illiquidité et les frais de gestion, ainsi qu'une marge commerciale. Les intérêts négatifs ne sont pas en contradiction avec cette définition.

Les actifs financiers qui n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de prêt basique sont évalués à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle économique que suit l'entité pour leur gestion.

Les instruments dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Le Groupe peut choisir de manière irrévocable de classer et d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global les investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat ne seront pas reclassés en résultat ultérieurement (seuls les dividendes découlant de ces investissements seront comptabilisés en produits dans le compte de résultat).

Les dépôts de garantie versés, les créances clients et les créances de location simple sont enregistrés au poste « Autres actifs » (cf. Note 5.3).

Analyse du modèle économique

Le modèle économique indique la manière dont sont gérés les actifs financiers pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Les différents domaines d'activité au sein du Groupe ont également des modèles économiques différents. Le modèle économique est évalué en déterminant la manière dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement en vue d'atteindre un objectif économique donné. L'évaluation ne doit donc pas se faire instrument par instrument mais au niveau du portefeuille d'instruments financiers, en tenant compte notamment des critères suivants :

- le mode d'évaluation, et de présentation à la Direction du Groupe, des résultats du portefeuille ;
- le mode de gestion des risques associés aux instruments financiers détenus dans le cadre du modèle économique ;
- le mode de rémunération de la Direction de l'entreprise ;
- les cessions d'actifs déjà réalisées ou prévues (volume, fréquence, but).

Pour déterminer le classement et l'évaluation des actifs financiers, trois modèles économiques différents peuvent être pris en compte :

- un modèle dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte ») ;
- un modèle dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers (« modèle de collecte et de vente ») ;
- un modèle à part pour les autres actifs financiers, notamment pour ceux détenus à des fins de transaction, dans le cadre duquel la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire.

Option de juste valeur

Les actifs financiers qui ne présentent pas un caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) et ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat lors de la comptabilisation initiale, si cela permet d'éliminer ou de réduire considérablement des divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers (non-concordance comptable).

CLASSEMENT DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit de passifs financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les passifs financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés comptablement d'instruments de couverture, ainsi que des passifs financiers non dérivés qui sont enregistrés lors de la comptabilisation initiale, au sein du Groupe, à la juste valeur par résultat en application de l'option de juste valeur ;
- les autres passifs financiers : ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évalués au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Les dépôts de garantie versés et les dettes fournisseurs sont comptabilisés au poste « Autres passifs » (cf. Note 4.3).

RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS

Un reclassement d'actifs financiers n'est nécessaire que dans le cas exceptionnel où le Groupe modifie le modèle économique pour la gestion de ces actifs.

JUSTE VALEUR

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction réglementaire entre des intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation appliquées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la Note 4.3.

COMPTABILISATION INITIALE

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan comme suit :

- à la date du règlement/de la mise à disposition des titres ;
- à la date de la négociation des dérivés ;
- à la date du versement des prêts.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement/mise à disposition sont enregistrées en résultat ou dans les autres éléments du résultat global en fonction du classement comptable de l'actif financier concerné. La date de négociation représente la date à laquelle l'engagement contractuel devient ferme et irrévocable pour le Groupe.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat et pour lesquels les frais de transaction sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale est calculée sur la base des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. En revanche, si des données d'évaluation ne sont pas observables ou si les modèles d'évaluation ne sont pas reconnus par le marché, la marge commerciale est généralement enregistrée de manière différée dans le compte de résultat. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est enregistrée en résultat qu'à leur date d'échéance ou, en cas d'une vente avant terme, en date de la cession. Une fois que les données d'évaluation deviennent observables, tous les éléments de la marge commerciale qui n'ont pas encore été comptabilisés sont alors enregistrés dans le compte de résultat.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie des actifs financiers (ou d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de tels actifs expirent ou lorsque le Groupe transfère le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie et la totalité des opportunités et risques majeurs liés à la propriété juridique des actifs.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il conserve certes le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie mais a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la totalité des opportunités et risques majeurs.

Si le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé les opportunités et risques liés à la propriété de l'actif financier et a cédé le contrôle réel de celui-ci, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif pour tenir compte ainsi de tous les droits et obligations découlant du transfert de l'actif. Si le Groupe conserve le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier dans son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, le montant correspondant est enregistré dans le compte de résultat à la date de la cession et correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur de la contrepartie reçue. Si nécessaire, ce montant est corrigé de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou passif de gestion. Les indemnités facturées aux emprunteurs après le remboursement anticipé de leur prêt sont

enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat, à la date du remboursement anticipé.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque celui-ci est remboursé, c'est-à-dire lorsque les obligations stipulées dans le contrat sont remplies, annulées ou arrivées à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

ANALYSE DES FLUX CONTRACTUELS DES ACTIFS FINANCIERS

Le Groupe a mis en place des procédures destinées à déterminer si des actifs financiers réussissent le test SPPI lors de leur comptabilisation initiale (octroi de prêts, acquisition de titres, etc.).

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, en particulier celles qui ont une influence sur l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Une clause contractuelle qui permet à l'emprunteur ou au prêteur de rembourser par anticipation l'instrument de dette ou de restituer celui-ci à son émetteur est compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels. Ceci n'est toutefois valable que si le montant du remboursement anticipé correspond au principal restant dû auquel s'ajoutent les intérêts courus, mais non encore payés (et, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable). Une telle indemnité compensatoire peut être positive ou négative, ce qui est tout à fait compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable notamment lorsque

- son montant est calculé en pourcentage du capital restant dû et qu'il est plafonné par la réglementation en vigueur (en France, par exemple, l'indemnité de remboursement anticipé des prêts hypothécaires aux particuliers est plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêt ou 3 % du capital restant dû) ou limité par les conditions de concurrence sur le marché ;
- son montant correspond à la différence entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence.

Certains prêts sont remboursables par anticipation à leur juste valeur actuelle, tandis que d'autres le sont à la juste valeur des frais nécessaires à la résiliation d'un swap de couverture associé. De tels remboursements anticipés peuvent être considérés comme SPPI s'ils tiennent compte de l'effet des variations du taux d'intérêt de référence correspondant.

Les **actifs financiers basiques (SPPI)** sont des instruments de dettes qui incluent pour l'essentiel :

- des prêts à taux fixe,
- des prêts à taux variable, éventuellement assortis de limites supérieures ou inférieures,

- des titres de dettes (obligations d'État ou d'entreprise, titres de dettes négociables) à taux fixe ou à taux variable,
- des titres achetés dans le cadre d'accords de rachat (opérations de prise en pension inverse),
- des dépôts de garantie versés,
- des créances clients.

Toute clause contractuelle qui implique un risque éventuel ou conduit à une volatilité des flux de trésorerie contractuels sans rapport avec un contrat de prêt basique (comme par exemple des fluctuations de cours des actions ou d'un indice boursier ou encore des variations lors de l'emprunt de capitaux extérieurs) ne permet pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère SPPI, sauf si la clause n'a qu'un effet minime sur ces flux.

Les « **actifs financiers non basiques** » (non-SPPI) comprennent principalement :

- les instruments financiers dérivés,
- les actions et autres instruments de capitaux propres détenus par l'entité,
- les instruments de capitaux propres qui sont émis par des fonds de placement,
- les instruments de dettes convertibles ou remboursables en un certain nombre d'actions (obligations convertibles en actions, titres apparentés aux actions, ...).

Si la composante valeur-temps du taux d'intérêt peut être adaptée en fonction de la durée contractuelle de l'instrument, il peut être nécessaire de comparer le flux de trésorerie contractuel au flux de trésorerie qui résulterait d'un instrument de référence. C'est le cas, par exemple, si un taux d'intérêt est révisé régulièrement, mais que la fréquence des révisions ne concorde pas avec la durée du taux (p. ex. révision mensuelle d'un taux dont la durée est établie à un an) ou si un taux d'intérêt est adapté régulièrement à une moyenne de taux d'intérêt à court et à long terme.

Si l'écart entre les flux de trésorerie contractuels non actualisés d'un instrument financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, l'instrument financier ne peut pas être considéré comme « basique ».

Selon les clauses contractuelles, la comparaison avec les flux de trésorerie de l'instrument de référence peut se faire sous forme d'une évaluation qualitative ; dans d'autres cas, toutefois, il est nécessaire d'effectuer un test quantitatif. L'écart entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie de référence doit être considéré à chaque période sous revue ainsi que tout au long de la durée de vie de l'instrument. Lors de la réalisation du test de référence, le Groupe a également tenu compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les futurs flux de trésorerie contractuels non actualisés. L'utilisation de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation initiale n'est pas suffisante. Il faut en plus analyser l'éventuelle évolution de la courbe au cours de la durée de l'instrument, au regard de scénarios envisageables.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés sont des instruments financiers qui remplissent les critères suivants :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un certain taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, indice de prix, prix de matières premières, cote de crédit, etc. ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont divisés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés d'une manière générale comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction à moins qu'ils puissent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont comptabilisés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont enregistrées au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments. À cette même date, les créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées au poste « Coût du risque » dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier comme instrument dérivé de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation comprend l'opération de base ainsi que l'opération de couverture, la nature du risque couvert, le type d'instrument financier dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour estimer l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être très efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est évaluée continuellement pendant toute la durée de la relation de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés servant à la couverture sont utilisés, ils sont inscrits au poste du bilan « Dérivés de couverture ». Selon la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie.

Instruments dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si celui-ci n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, le Groupe traite l'instrument dérivé incorporé séparément du contrat de base. La condition pour cela est qu'à la conclusion de la transaction, les caractéristiques économiques et le risque lié à l'instrument dérivé se distinguent de ceux du contrat de base et que l'instrument financier réponde à la définition d'un instrument dérivé. Si l'instrument dérivé est traité séparément du contrat de base, il doit être inscrit à sa juste valeur au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

CONTRATS DE LOCATION

Voir à ce sujet les commentaires à la note 9.4.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus dans le cadre de contrats de location-financement doivent être intégrés parmi les biens immobiliers détenus à titre d'investissements financiers.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. À partir du moment où les actifs sont prêts à l'emploi, ils doivent être amortis en appliquant l'approche par composants. Les différents composants sont en conséquence amortis séparément comme prévu sur la durée d'utilisation économique. Concernant les biens immobiliers du Groupe utilisés à des fins d'exploitation, une durée d'amortissement de 10 à 50 ans est prise comme base pour l'amortissement des différents composants. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée entre 3 à 20 ans. Les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels individuels et sectoriels, sont amortis sur une durée d'utilisation de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation. En règle générale, le test de dépréciation est effectué sur la base de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation corporelle ou incorporelle est affectée. Une unité génératrice de trésorerie est définie en l'occurrence comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les gains ou pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation ou d'immobilisations incorporelles sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon IFRS 3. Si la contrepartie cédée pour l'achat d'une filiale dépasse la juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise. Si la contrepartie cédée est inférieure à la juste valeur de l'actif net acquis, il apparaît un écart négatif (badwill) qui doit être comptabilisé en résultat. Dans le cas des transactions relatives au transfert de la Société Générale Securities Services GmbH et de l'ALD Lease Finanz GmbH à la Société Générale Effekten GmbH au 1^{er} janvier 2017, il ne s'agissait pas d'acquisitions d'entreprises entrant dans le cadre de l'IFRS 3 mais de restructurations internes au groupe (transactions réalisées sous contrôle commun). Un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables des actifs et passifs reçus a été comptabilisé en capitaux propres.

Pour calculer l'écart d'acquisition, les actifs, passifs ainsi que les passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon IFRS 3, doivent être évalués en général à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie cédée doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste Écarts d'acquisition. Dans le cadre de la vérification régulière portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du regroupement d'entreprises. Les coûts imputables directement au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il y a des indices d'une dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. Un contrôle visant à repérer d'éventuels indices d'une dépréciation a lieu avant chaque date de clôture des comptes et comptes intermédiaires. L'entreprise identifie une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

PROVISIONS

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants :

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans recevoir en échange des contreparties de montant équivalent ;
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise soit remboursée, lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un Autre élément de l'actif. Le montant inscrit pour le remboursement est limité au montant de la provision.

PROMESSES DE CRÉDIT

Si des promesses de crédit ne sont pas considérées comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les enregistre à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, des provisions seront constituées,

si nécessaire, pour ces promesses de crédit conformément aux principes comptables applicables aux provisions.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés, conformément à l'IAS 32, en totalité ou en partie comme des instruments de dettes ou des instruments de capitaux propres, selon si l'émetteur a l'obligation contractuelle de distribuer des liquidités aux titulaires des titres.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Instruments de capitaux propres et réserves liées ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles futures pertes sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, des frais de transaction directement imputables, des primes ou décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur au niveau 3 du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »), les produits d'intérêts ultérieurs

sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif en tenant compte de la valeur comptable nette dépréciée.

Les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont inscrits au poste Produits d'intérêts.

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan — à l'exception des provisions pour avantages du personnel — génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du cours de change et autres variations des cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur par résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de départ en préretraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les comptes épargne-temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe concernant le niveau des prestations à verser aux salariés. Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un certain montant ou niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés de salariés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, desquels est déduit le montant - déjà comptabilisé en charges - des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées parmi les « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice)
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés)
- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net)
- l'effet de liquidations de régimes.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes aux provisions pour risques identifiés, les pertes découlant de crédits en souffrance et de la reprise de prêts amortissables.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Impôts courants

La charge d'impôts courants est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée.

Lorsqu'ils sont réellement utilisés pour le règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, dans la mesure où ces différences ont une incidence sur les futurs paiements d'impôts.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition pertinentes en la matière et en utilisant le taux d'imposition annoncé ou en vigueur au moment de la reprise de la différence temporaire. Ces impôts différés sont ajustés en cas de variation du taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a des chances d'être remboursée dans un laps de temps déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables sont vérifiées chaque année en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une prévision réaliste du résultat fiscal de l'entité en question, fondée sur les perspectives de développement de ses activités. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale. Les actifs d'impôts différés, n'ayant pas été comptabilisés jusque-là, sont alors inscrits au bilan s'il est probable qu'un futur bénéfice imposable permettra leur récupération.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. De plus, il existe aussi depuis le 1^{er} janvier 2017 un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices, d'une part, entre l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert des bénéfices conclu le 26 septembre 2017 et, d'autre part, entre la Securities Services GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert des bénéfices conclu le 1^{er} décembre 2017. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait pas figurer les impôts différés dans ses comptes, excepté les gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 4.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Portefeuille de transaction	1 217 537	1 217 249	1 057 110	1 055 986
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	2 790 025		2 872 894	
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	0	2 717 665	0	2 800 131
Total	4 007 562	3 934 914	3 930 004	3 856 117

En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur), il s'agit de certificats émis. L'option de juste valeur a été exercée pour ces instruments financiers car ils contiennent des instruments dérivés incorporés devant être séparés. Pour comptabiliser leurs opérations de couverture (« PLP »), la nouvelle notion d'« instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat » est utilisée. Elle se rapporte explicitement aux instruments non-SPPI. Étant donné que le PLP en tant qu'instrument de couverture est un produit synthétique qui ressemble plutôt à des « créances sur établissements de crédit », il est classé dans cette nouvelle catégorie.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

ACTIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	0	0
Instruments dérivés	1 217 537	1 057 110
Autres actifs financiers	0	0
Total	1 217 537	1 057 110

PASSIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Dettes représentées par un titre	91	91
Dettes sur titres empruntés	0	0
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	0	0
Prêts et titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	0	0
Instruments dérivés	1 217 158	1 055 895
Autres passifs financiers	0	0
Total	1 217 249	1 055 986

La partie contractante des instruments dérivés détenus est la maison mère du groupe. La position nette est prise en compte dans le cadre de la facilitation prévue par l'IFRS 13.48. On renonce à calculer le CVA et le DVA étant donné que la position nette à hauteur de 379 KEUR est jugée sans importance pour être prise en compte dans la gestion du risque.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (« NON-SPPI »)

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Créances sur les établissements de crédit, évaluées à la juste valeur par résultat	2 717 390	2 800 244
Prêts à la clientèle - évalués à la juste valeur par résultat	0	0
Dettes représentées par un titre	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 319	1 207
Titres/actions détenus à long terme	71 316	71 443
Total	2 790 025	2 872 894

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Prêts interbancaires	0	0
Garanties de dépôts obtenues	0	0
Dettes sur titres empruntés	0	0
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	2 717 665	2 800 131
Opérations de pension de titres - banques	0	0
Total	2 717 665	2 800 131

RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019-30.06.2019	01.01.2018-30.06.2018
Résultat net sur portefeuille de transaction	9	3
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	243 308	(72 431)
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	(243 628)	72 043
Résultat net sur instruments financiers dérivés et instruments de couverture, dont :	469	142
Résultat net sur instruments financiers dérivés	469	142
Résultat net sur instruments de couverture	0	0
<i>Résultat net sur instruments de couverture à la juste valeur</i>	0	0
<i>Réévaluation d'opérations de base concernant le risque couvert</i>	0	0
<i>Part non effective de la couverture de flux de trésorerie</i>	0	0
Résultat net sur des transactions en monnaie étrangère	(16)	0
Total des gains ou pertes sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	158	(243)
Gains sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	121

NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés se divisent en deux catégories : « Instruments détenus à des fins de transaction » et « Instruments dérivés de couverture ».

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments de taux d'intérêt	95 348	91 153	83 598	80 174
Instruments de change	88 031	88 811	89 193	89 869
Instruments sur actions et indices	811 189	812 978	664 781	664 687
Instruments sur matières premières	222 969	224 216	219 538	221 166
Dérivés de crédit	0	0	0	0
Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0
Total	1 217 537	1 217 158	1 057 110	1 055 895

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Couverture de la juste valeur	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	0
Instruments de change	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices	0	0	0	0
Instruments sur matières premières	0	0	0	0
Couverture des flux de trésorerie	0	0	0	0
Instruments de taux d'intérêt	0	2 339	0	1 712
Instruments de change	0	0	0	0
Instruments sur actions et indices	0	0	0	0
Instruments sur matières premières	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0
Total	0	2 339	0	1 712

Échéances des instruments financiers détenus à des fins de couverture des flux de trésorerie :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	30.06.2019
Floating Cash-flows hedged	2 339			2 339

Les dérivés de couverture correspondent à des instruments financiers qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux des crédits titrisés par l'ALD LF.

ÉCHÉANCES DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE (VALEURS NOMINALES)

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	30.06.2019
Swap de taux d'intérêt (Actif)	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt (Passif)	113 529	303 910	376 881	794 320

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	30.06.2019
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	109 948	295 199	391 297	796 444

COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'objectif de la couverture des versements d'intérêts consiste à garantir la protection face aux variations des flux de trésorerie futurs en relation avec des instruments financiers inscrits au bilan (prêts, titres ou obligations à taux variable) ou avec une future transaction qui interviendra très probablement (futurs taux fixes, prix futurs, etc.). La couverture a pour but de protéger le Groupe face à des fluctuations défavorables des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'une transaction, lesquelles pourraient avoir une incidence sur le gain ou la perte.

La partie effective des variations de la juste valeur d'instruments dérivés de couverture est inscrite au poste « Gains et pertes non réalisés ou latents », tandis que la partie non effective est enregistrée au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Concernant les instruments dérivés sur taux d'intérêt, les produits et charges d'intérêts accumulés des instruments dérivés sont inscrits respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat en même temps que les produits et charges d'intérêts accumulés en rapport avec l'élément couvert.

L'efficacité de l'opération de couverture est évaluée au moyen de la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à mettre en œuvre les mesures suivantes : i) créer tout d'abord un dérivé hypothétique

ayant exactement les mêmes caractéristiques que l'instrument couvert (valeur nominale, date d'ajustement des taux, taux d'intérêt, etc.), mais de sens inverse à celui-ci, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture. ii) comparer ensuite les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de l'opération de couverture.

Les montants inscrits directement en capitaux propres dans le cadre de la réévaluation des dérivés de couverture sont reclassés ultérieurement et enregistrés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat, à la date à laquelle les flux de trésorerie sont couverts.

Si un instrument dérivé de couverture ne respecte plus les critères d'efficacité définis pour la comptabilisation des opérations de couverture ou s'il est liquidé ou vendu, les opérations de couverture ne seront plus comptabilisées. Les montants inscrits directement en capitaux propres auparavant sont reclassés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat pour les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie découlant de l'élément couvert ont une incidence sur le produit d'intérêts. Si la vente ou la reprise de l'élément couvert a lieu plus tôt que prévu ou si l'opération prévisionnelle couverte n'est plus très vraisemblable, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe est exposé à de futures variations des flux de trésorerie pour ses besoins de financement à court et moyen terme (Dettes représentées par un titre) et inscrit au bilan les relations de couverture sur la base de swaps de taux d'intérêt, en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie. Les besoins de garantie de taux les plus probables sont calculés en utilisant des modèles se basant sur des données historiques.

NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs comparables

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les

marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionnés ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a accès directement à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de données dérivées de prix)

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Credit Default Swap (CDS).

Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données dites non observables)

Les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent par conséquent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

Dans le cadre des notes annexes, il est nécessaire d'effectuer une analyse de la juste valeur des actifs comptabilisés aux coûts d'acquisition et calculés en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'intérêt adapté au risque. Compte tenu de cette méthode de calcul, ces instruments spécifiés à la Note 11 sont affectés au niveau 3.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire des produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.
- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c.-à-d. des produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO Bespoke », qui sont des CDO – Collateralized Debt

Obligations – à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité des spreads de crédit.

- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur par exemple).

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

(en KEUR)	30.06.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	1 207 414	10 124	1 217 537
Instruments de taux d'intérêt	-	95 348	-	95 348
Instruments de change	-	88 031	-	88 031
Instruments sur actions et indices	-	801 065	10 124	811 189
Instruments sur matières premières	-	222 969	-	222 969
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	1 319	2 610 286	178 420	2 790 025
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 319	-	71 316	72 635
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	2 610 286	107 104	2 717 390
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
	-	-	-	-

Total des actifs financiers à la juste valeur	1 319	3 817 700	188 543	4 007 562
--	--------------	------------------	----------------	------------------

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	-	91	-	91
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
	-	-	-	-
Dérivés de transaction	-	1 207 034	10 124	1 217 158
Instruments de taux d'intérêt	-	91 153	-	91 153
Instruments de change	-	88 811	-	88 811
Instruments sur actions et indices	-	802 855	10 124	812 978
Instruments sur matières premières	-	224 216	-	224 216
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
	-	-	-	-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	2 610 561	107 104	2 717 665
	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	2 339	-	2 339
Instruments de taux d'intérêt	-	2 339	-	2 339
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
	-	-	-	-
Total des passifs financiers à la juste valeur	-	3 820 025	117 227	3 937 253

VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

Actifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2018	Acquisi tions	Cessions/Re mboursemen ts	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différenc es de change	Autres	Solde au 30.06.2019
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	5 604	1 985	(2)	(86)	2 827	(205)	-	-	10 124
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	5 604	1 985	(2)	(86)	2 827	(205)	-	-	10 124
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	179 265	13 396	(25 580)	(280)	4 123	7 496	-	-	178 420
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	71 443	-	-	-	-	(127)	-	-	71 316
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	107 822	13 396	(25 580)	(280)	4 123	7 623	-	-	107 104
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2018	Acquisi tions	Cessions/Re mboursemen ts	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différenc es de change	Autres	Solde au 30.06.2019
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des actifs financiers à la juste valeur	184 869	15 381	(25 582)	(366)	6 949	7 291	-	-	188 543

Passifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2018	Acquisiti ons	Cessions/Rembourseme nts	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différenc es de change	Autres	Solde au 30.06.2019
Portefeuille de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	5 604	1 985	(2)	(86)	2 827	(205)	-	-	10 124
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2018	Acquisition s	Cessions/Rembourseme nts	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différence s de change	Autres	Solde au 30.06.2019
Instruments sur actions et indices	5 604	1 985	(2)	(86)	2 827	(205)	-		10 124
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-		-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-		-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-		-
Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée	107 822	13 396	(25 580)	(280)	4 123	7 623	-		107 104
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-		-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-		-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-		-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-		-
Total des passifs financiers à la juste valeur	113 426	15 381	(25 582)	(366)	6 949	7 418	-		117 227

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des futurs flux de trésorerie pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques de la Société Générale S.A., Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation - qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non - font l'objet de contrôles mensuels par la Direction Financière pour la Grande Clientèle et les Investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on enregistre également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment »/« Debt valuation adjustment » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient compte aussi des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces opérations (« Funding Valuation Adjustment » – FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus. Durant l'exercice, seul un portefeuille de 1207 KEUR d'instruments négociés sur les marchés financiers est inscrit au poste du bilan « Actions et autres instruments de capitaux propres ». Durant l'exercice, ce portefeuille n'a pas été ajusté par des transferts vers ou depuis le niveau 2 ou 3.

Les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence des données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (p ex. entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise, évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (p. ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des futurs flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions de titres structurés évalués à la juste valeur et instruments financiers dérivés

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

Autres dettes

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie au taux de marché (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité).

INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Les instruments évalués à une juste valeur ne se basant pas sur des paramètres observables sur le marché (niveau 3) correspondent aux parts détenues dans les entreprises associées ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG. Ces parts sont soumises à l'évaluation d'exception selon IFRS 5, vu qu'il existe une intention de vente. Lors de la comptabilisation non paritaire par détermination de la valeur minimale entre la valeur comptable et la juste valeur nette, il en ressort pour les sociétés que la valeur comptable est établie comme valeur minimale. Par conséquent, les parts sont évaluées à leurs valeurs comptables avant leur transfert dans la maison mère du groupe et inscrites au poste du bilan « Actifs financiers disponibles à la vente ».

NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Comptes courants	70 285	160 734
Dépôts et prêts à terme	18 600	28 800
Prêts et créances sans dépréciation	88 885	189 534
Dépréciation en cas de perte de crédit	-	-
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	88 885	189 534

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Prêts à la clientèle	4 150 939	4 019 525
Location-financement	476 869	459 041
Prêts à la clientèle sans provisions pour dépréciation	4 627 808	4 478 566
Dépréciation en cas de perte de crédit	(56 096)	(57 618)
<i>Clientèle</i>	(49 327)	(50 947)
<i>Location-financement</i>	(6 769)	(6 671)
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Total net	4 571 712	4 420 948
<i>Prêts à la clientèle</i>	4 101 612	3 968 578
<i>Location-financement</i>	470 100	452 370

Veillez consulter la Note 4.8 « Dépréciations et provisions ».

D'une manière générale, les crédits de la BDK sont garantis par une cession des véhicules financés, à titre de sûreté; dans le cas d'une opération de leasing, l'ALD LF est de toute façon propriétaire, si bien que les taux de pertes moyens en cas de créance irrécouvrable oscillent généralement entre 20 % et 30 %. En juin 2019, la probabilité de défaut attendue reste au niveau de l'année précédente, à moins de 2,0 % dans le domaine du financement des ventes et à moins de 3 % pour le financement des achats de concessionnaires et le portefeuille de leasing.

NOTE 4.5 - DETTES AU COÛT AMORTI

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts et comptes courants	14 216	7 841
Dettes à terme	4 450 527	4 099 837
Autres dettes	2 303	415
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Total	4 467 046	4 108 093

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Autres dépôts à vue	1 092	1 317
Total des dettes envers la clientèle	1 092	1 317
Dettes couvertes par des obligations et des titres	-	-
Titres vendus à la clientèle dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
Total	1 092	1 317

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	796 406	1 085 983
Autres dettes	38	57
Total	796 444	1 086 040

NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, l'instrument de la titrisation de crédits est également utilisé. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé, en 5 structures jusqu'à présent, des créances découlant de l'activité de leasing et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, deux structures actives existaient.

À la date de clôture des comptes, la valeur comptable des créances cédées s'élevait à 943,5 millions d'euros et celle des dettes y afférentes à 796,4 millions d'euros. Les créances cédées font partie des actifs dont la libre disponibilité est soumise à des restrictions.

Les valeurs marchandes correspondantes s'élevaient à 943,5 millions d'euros pour les créances et à 290,9 millions d'euros pour les dettes, si bien qu'il en résulte une créance nette de 652,7 millions d'euros. Les créances sont inscrites au poste « Prêts et créances sur la clientèle » tandis que les dettes figurent au poste « Dettes représentées par un titre ».

NOTE 4.7 - INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

(en KEUR)	01.01.2019 - 30.06.2019			2018			01.01.2018 - 30.06.2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	88 458	(14 922)	73 536	171 010	(27 905)	143 105	85 040	(14 144)	70 896
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations émises	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations avec les établissements de crédit	278	(13 350)	(13 072)	267	(23 807)	(23 540)	156	(12 172)	(12 016)
Prêts à la clientèle et dépôts à vue	78 300	0	78 300	151 031	0	151 031	75 018	0	75 018
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments financiers	0	0	0	0	0	0	122	0	122
Titres achetés/vendus dans le cadre d'un accord de rachat et prêts couverts par des titres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats de location	9 880	0	9 880	19 712	0	19 712	9 744	0	9 744
Biens immobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biens mobiliers	9 880	0	9 880	19 712	0	19 712	9 744	0	9 744
Dérivés de couverture	612	(1 572)	(960)	1 515	(4 098)	(2 583)	733	(1 972)	(1 239)
Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	104	0	104	288	0	288	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur les établissements de crédit	104	0	104	288	0	288	0	0	0
Prêts à la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des produits d'intérêts et charges d'intérêts	89 174	(14 922)	74 252	172 813	(27 905)	144 908	85 923	(14 144)	71 779

NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dettes évalués comme actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances de location simple, les créances clients et les produits à percevoir enregistrés parmi les Autres actifs, ainsi que les promesses de crédit et les garanties octroyées font l'objet d'un risque de crédit, qui est pris en compte comme dépréciation ou provision pour dépréciation à hauteur de la perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi du prêt ou l'acquisition des titres, sans attendre qu'une indication objective fasse état d'une dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations ou des provisions devant être enregistrées à chaque arrêté des comptes, ces expositions aux risques sont réparties en trois catégories, sur la base du risque de crédit accru depuis la comptabilisation initiale. Une dépréciation ou provision est enregistrée pour les encours dans chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

Risque observé d'une dégradation de la cote de crédit			
depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier			
Catégorie du risque de crédit	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
	Actifs lors de l'acquisition	Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit	Actifs présentant une dégradation de la cote de crédit
Critères de transfert	Comptabilisation initiale de l'instrument au niveau 1 → <i>Constant en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit</i>	Le risque de crédit de l'instrument a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale / impayé de plus de 30 jours	Indication que la cote de crédit de l'instrument s'est dégradée / impayé de plus de 90 jours
Évaluation de risques de crédit	Pertes de crédit attendues à 12 mois	Pertes de crédit attendues à maturité	Pertes de crédit attendues à maturité
Base d'évaluation Produit d'intérêts	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable nette de l'actif après dépréciation

À la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement au niveau 1, à moins qu'ils ne présentent une évolution négative ou que leur cote de crédit soit déjà dégradée dès l'acquisition. Les encours classés au niveau 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir dans les 12 prochains mois en prenant en considération les données historiques et la situation actuelle (pertes de crédit attendues à 12 mois). En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement au cours des 12 prochains mois.

Les actifs qui présentent une cote de crédit dégradée dès l'achat ou l'acquisition sont comptabilisés à part. Ainsi, la variation des flux de trésorerie estimés recouvrables de l'instrument est actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine et corrigée du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 2, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit, en examinant toutes les données historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.). Le classement actuel de la cote de crédit est déterminant pour savoir si l'encours doit être classé au niveau 2. En cas de dégradation significative de la cote de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision d'un montant des pertes de crédit attendues à maturité est comptabilisée. Les augmentations significatives du risque de crédit sont évaluées portefeuille par portefeuille en se basant sur les courbes de probabilité de défaut définies pour le calcul des provisions pour dépréciation selon l'IFRS 9. Les valeurs limites des risques de crédit accrus de manière significative sont vérifiées une fois par an. Si, en outre, une contrepartie est classée comme critique à la date de clôture des comptes (et inscrite sur la *watch list*), une provision est comptabilisée à cette même date pour tous les contrats conclus avec cette contrepartie. Les encours constitués après l'inscription de la contrepartie sur la *watch list* sont classés au niveau 1. De plus, pour les actifs faisant l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, nous présumons une nette augmentation du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 3 (créances douteuses), le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation (événement de défaut) :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie conduit très probablement à ce que cette dernière ne puisse plus honorer en totalité ses engagements, ce qui représente par conséquent un risque de perte pour le Groupe ;
- compte tenu des difficultés financières de l'emprunteur, certaines concessions lui sont faites dans le cadre des dispositions du contrat de prêt, lesquelles ne lui auraient pas été accordées dans d'autres circonstances ;
- la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de 90 jours (à l'exception des encours restructurés qui, pendant la période probatoire, sont considérés comme dépréciés au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement ;
- la forte probabilité d'un risque de crédit ou d'une procédure contentieuse (dépôt de bilan, règlement judiciaire ou liquidation forcée), indépendamment de l'existence d'un impayé.

Le Groupe applique le principe de contagion du caractère dépréciable d'un actif financier à l'ensemble des encours de la contrepartie en défaut. Si le débiteur fait partie d'un groupe d'entreprises, le principe de contagion du caractère dépréciable peut être appliqué aussi à l'ensemble des encours de ce groupe.

Les encours classés au niveau 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours (pertes de crédit attendues à maturité), en prenant en considération les données historiques, la situation actuelle ainsi que les prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture

économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la date d'échéance. En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement d'ici la date d'échéance.

Quel que soit le niveau auquel les encours sont classés, l'actualisation des flux de trésorerie est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est inclus dans la valeur comptable nette de l'actif financier présentant une cote de crédit dégradée. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Pour ses créances clients, le Groupe applique l'approche « simplifiée », consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité, dès leur comptabilisation initiale, et ce quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Les prêts octroyés par le Groupe peuvent faire l'objet d'une restructuration destinée à garantir le recouvrement du prêt et des intérêts en réaménageant les conditions contractuelles (p. ex. baisse du taux d'intérêt, rééchelonnement des paiements périodiques, annulation partielle des dettes ou encore garanties supplémentaires). Les actifs ne peuvent faire l'objet d'une restructuration que lorsque l'emprunteur connaît des difficultés financières ou déclare son insolvabilité (que cette insolvabilité soit avérée ou fortement susceptible d'intervenir en l'absence de restructuration).

Les prêts restructurés qui réussissent le test SPPI sont inscrits au bilan. Leur coût amorti avant dépréciation est ajusté d'une décote du montant de la différence négative entre la valeur actualisée des nouveaux flux de trésorerie contractuels résultant de la restructuration du prêt et le coût amorti avant dépréciation diminué de toute annulation partielle des dettes. Cette décote, correspondant au manque à gagner, est enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts y afférents continueront par la suite d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine des prêts. Après la restructuration, ces actifs sont systématiquement classés au niveau 3 en raison de leur dépréciation (encours présentant une dégradation de la cote de crédit), étant donné que les emprunteurs sont considérés comme insolubles. Le classement au niveau 3 est maintenu pendant au moins un an ou plus, tant que le Groupe n'est pas sûr que l'emprunteur puisse honorer ses engagements. Dès lors que le prêt n'est plus classé au niveau 3, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit en comparant le degré du risque de crédit le jour de l'arrêté des comptes à celui en date de la comptabilisation initiale du prêt avant sa restructuration.

Lorsque les prêts restructurés ne réussissent plus le test SPPI, ils sont décomptabilisés et les nouveaux prêts résultant de la restructuration leur sont substitués au bilan le même jour. Les nouveaux prêts sont alors comptabilisés comme actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions en vigueur.

APERÇU DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0	0
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	58 271	59 647
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>56 096</i>	<i>57 618</i>
<i>Autres actifs au coût amorti*)</i>	<i>2 175</i>	<i>2 029</i>
Provisions sur engagements financiers	764	702
Provisions sur engagements de garantie	0	0
Total des dépréciations en cas de perte de crédit	764	702

*) Dont 2 175 KEUR de dépréciations des créances de location simple au 30 juin 2019 ; ces créances sont comptabilisées au poste Autres débiteurs divers (cf. Note 5.3).

DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

(KEUR)	Dépréciation au 31.12.2018	Dotatio ns	Reprises disponibles	Charge de dépréciation nette	Reprises utilisées	Autres variations	Dépréciation au 30.06.2019
Actifs financiers au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur encours sains (niveau 1)	17 263	5 403	(4 373)	1 030	0	0	18 325
Dépréciations sur encours dégradés (niveau 2)	3 000	404	(2 505)	(2 101)	0	0	3 309
Dépréciations sur encours douteux (niveau 3)	39 384	11 637	(10 202)	1 435	(5 890)	0	36 637
Total	59 647	17 444	(17 080)	364	(5 890)	0	58 271
dont location-financement et contrats similaires	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur encours sains (niveau 1)	3 276	1 745	(1 112)	633	0	0	3 909
Dépréciations sur encours dégradés (niveau 2)	257	231	(250)	(19)	0	0	238
Dépréciations sur encours douteux (niveau 3)	3 138	0	(1 470)	(1 470)	(754)	0	2 622
Total	6 671	1 976	(2 832)	(856)	(754)	0	6 769

PROVISIONS

(KEUR)	Dépréciation au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Charge de dépréciation nette	Reprises utilisées	Autres variations	Dépréciation au 30.06.2019
Engagements financiers							
Dépréciations sur encours sains (niveau 1)	618	125	(53)	72	0	0	690
Dépréciations sur encours dégradés (niveau 2)	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur encours douteux (niveau 3)	84	0	(10)	(10)	0	0	74
Total	702	125	(63)	62	0	0	764
Engagements de garantie	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur encours sains (niveau 1)	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur encours dégradés (niveau 2)	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciations sur encours douteux (niveau 3)	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

COÛT DU RISQUE

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019- 30.06.2019	2018	01.01.2018- 30.06.2018
Risque de crédit	(3 385)	(5 781)	(6 316)
Dotations nettes pour dépréciations	(4 513)	(8 385)	(7 193)
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	0	0	0
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	(4 513)	(8 385)	(7 193)
Dotations nettes aux provisions	(61)	14	(240)
<i>Engagements financiers</i>	(61)	14	(240)
<i>Engagements de garantie</i>	0	0	0
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables	(2)	(87)	0
Récupérations sur créances irrécouvrables	1 191	2 677	1 117
Autres risques	0	0	0
Total	(3 385)	(5 781)	(6 316)

NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les justes valeurs sont présentées dans cette note annexe.

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur
Créances sur les établissements de crédit	88 885	88 885
Prêts à la clientèle	4 571 712	4 825 818
<i>Prêts à la clientèle au coût amorti</i>	4 101 612	4 318 765
<i>Créances de contrats de location</i>	470 100	507 053
Titres	-	-
Total des actifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	4 660 597	4 914 703

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	
	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit	4 467 046	4 467 046
Dettes envers la clientèle	1 092	1 092
Obligations émises	796 444	796 444
Dettes subordonnées	-	-
Total des passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition	5 264 582	5 264 582

MÉTHODES D'ÉVALUATION

Prêts, créances et contrats de location-financement

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur de grandes entreprises est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie attendus au moyen d'un taux d'actualisation se basant sur les taux de marché (à savoir le taux de référence actuariel publié par la Banque de France et le taux à coupon zéro) qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts présentant pour l'essentiel les mêmes modalités et échéances, les taux d'intérêt devant toutefois être ajustés par des majorations pour coûts de liquidité et de gestion afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur des clients du secteur de la banque de détail, à savoir principalement des particuliers et des PME, est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des futurs flux de trésorerie au moyen des taux de marché qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts de la même catégorie ayant la même échéance.

Dans le cas de prêts, de créances et de créances de location-financement à taux variable ainsi que de prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable, dans la mesure où il n'y a pas eu de fluctuations considérables des spreads de crédit pour les contreparties depuis l'inscription au bilan.

Dettes

À défaut d'un marché actif pour les dettes, on suppose que la juste valeur des dettes correspond à la valeur des futurs flux de trésorerie actualisés au moyen du taux de marché en vigueur le jour de la clôture des comptes. Si la dette est représentée par un instrument financier coté en bourse, sa valeur correspond à son prix sur le marché.

Concernant les dettes à taux variable et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des dépôts à vue correspond à leur valeur comptable.

NOTE 5 – AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 5.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019-30.06.2019			2018			01.01.2018-30.06.2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	0	(229)	(229)	0	(483)	(483)	0	(225)	(225)
Opérations avec la clientèle	19 774	(5 561)	14 213	41 904	0	41 904	20 811	0	20 811
Promesses de crédit et de garantie	0	(17)	(17)	0	(11)	(11)	0	(1)	(1)
Prestations de services	21 309	0	21 309	39 670	0	39 670	20 841	0	20 841
Autres	1 604	(1 644)	(40)	2 988	(15 481)	(12 493)	1 558	(8 100)	(6 542)
Total	42 687	(7 451)	35 236	84 562	(15 975)	68 587	43 210	(8 326)	34 884

NOTE 5.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019-30.06.2019			2018			01.01.2018-30.06.2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Évolution de l'immobilier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Location de biens mobiliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Leasing d'équipement	131 927	(114 742)	17 185	234 021	(202 505)	31 516	115 124	(100 042)	15 082
Autres activités	1 229	(31 120)	(29 891)	5 829	(56 668)	(50 839)	1 151	(28 103)	(26 952)
Total	133 156	(145 862)	(12 706)	239 850	(259 173)	(19 323)	116 275	(128 145)	(11 870)

Les produits découlant du leasing d'équipement et d'autres activités se composent des éléments suivants :

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019-30.06.2019	01.01.2018-30.06.2018
Produits de la vente de biens en location simple	53 687	48 068
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	1 549	762
Produits de la location simple	64 869	56 247
Autres produits de la location simple	11 758	9 997
Produits découlant de frais pour retard de paiement	64	50
Autres produits	1 229	1 151
Total	133 156	116 275

Les charges des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019- 30.06.2019	01.01.2018- 30.06.2018
Remises sur location simple	(114)	(145)
Pertes comptables liées à la vente de biens en location simple	(45 744)	(40 446)
Amortissements sur biens en location simple	(52 985)	(45 506)
Autres dépenses de location-financement	(15 899)	(13 945)
Dépenses d'inventaire	0	0
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	(30 888)	(28 041)
Autres remises	(232)	(62)
Total	(145 862)	(128 145)

NOTE 5.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

AUTRES ACTIFS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Garanties de dépôts fournies	0	0
Comptes de compensation pour transactions de titres	0	0
Charges payées d'avance	87 216	83 785
Autres débiteurs divers	52 566	45 584
Total brut	139 782	129 369
Dépréciations	(6 587)	(6 441)
Total net	133 195	122 928

Au 30 juin 2019, le poste « Autres actifs » comprend essentiellement des stocks, des créances de location simple impayées et des commissions à recevoir.

Aperçu des créances en souffrance non provisionnées :

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019
en souffrance depuis 30 à 60 jours	430
en souffrance depuis 61 à 90 jours	44
en souffrance depuis 91 à 180 jours	88
en souffrance depuis plus de 181 jours	23

AUTRES PASSIFS

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Garanties de dépôts obtenues	0	0
Comptes de compensation pour transactions de titres	0	0
Avantages du personnel	3 452	3 577
Dettes locatives*)	4 828	-----
Régularisations des produits	28 839	28 086
Autres créditeurs divers	139 739	150 845
Total	176 858	182 508

*) Comptabilisation suite à l'application de la norme IFRS 16 à partir du 1^{er} janvier 2019 (cf. Note 1).

Le poste « Autres créditeurs divers » comprend essentiellement des charges déjà acquittées et des dettes découlant du contrat de transfert des bénéficiés conclu avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante).

NOTE 6 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019- 30.06.2019	2018	01.01.2018- 30.06.2018
Rémunération des salariés	(29 468)	(57 824)	(28 279)
Cotisations sociales et impôts sur les salaires	(5 028)	(9 465)	(4 643)
Charges de retraite nettes - actifs distincts	(81)	(163)	(69)
Charges de retraite nettes - régime de retraite à prestations définies	(348)	(781)	(369)
Participation aux bénéficiés et primes des salariés	(1)	(8)	(5)
Total	(34 926)	(68 241)	(33 365)
<i>y compris les charges nettes découlant de paiements en actions</i>	(13)	(59)	(56)

ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.201 8	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Solde au 30.06.201 9
Provisions pour avantages du personnel	15 673	304	(118)	186	(36)	117	15 940

NOTE 7 – IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéficiés du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement au 1^{er} janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéficiés entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait pas figurer les impôts différés dans ses comptes, mis à part les gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts comprennent des impôts payés d'avance à l'administration fiscale et pour lesquels les sociétés ont droit au remboursement des montants versés en trop.

NOTE 8 – CAPITAUX PROPRES

Au 30 juin 2019, le Groupe dispose de capitaux propres d'un montant de 9,9 millions d'euros. Ceux-ci se composent du capital souscrit de 26 KEUR (1^{er} janvier 2019 : 26 KEUR) ainsi que du report de bénéfices de la SGE de 1,1 million d'euros, établi d'après les dispositions du droit commercial. À ceci s'ajoutent les réserves consolidées de -22,3 millions d'euros et le résultat semestriel consolidé d'un montant de 36 millions d'euros.

Les sociétés individuelles détiennent dans l'ensemble des capitaux propres positifs ; autrement dit, le statut des capitaux propres négatifs est justifié par les réserves consolidées. Celles-ci se composent essentiellement de facteurs de consolidation, tels que l'élimination des participations consolidées et des stocks de capitaux propres correspondants ainsi que le transfert des bénéfices des filiales. Étant donné que les valeurs comptables des participations dépassent - si l'on tient compte des réserves latentes - les capitaux propres inscrits au bilan des sociétés transférées, ceci conduit à une réduction des réserves du Groupe dans les comptes consolidés établis selon les IFRS. La solidité des valeurs comptables des participations a été contrôlée dans le cadre des comptes individuels de la Société Générale Effekten GmbH pour l'exercice 2018.

Les réserves consolidées ne sont influencées qu'à la fin de l'année par le transfert des bénéfices des filiales à la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante).

La situation de trésorerie du Groupe n'est pas influencée par les capitaux propres négatifs.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés.

Les différentes sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en relation étroite avec la maison mère du Groupe.

La filiale BDK gère ses besoins en capitaux propres en fonction des exigences prudentielles de capital.

NOTE 9 – AUTRES INFORMATIONS

NOTE 9.1 – INFORMATION SECTORIELLE

Tel que décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels qui représentent les domaines d'activité stratégiques du Groupe. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

Segments opérationnels	Domaines d'activité
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100 % de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère elle-même.
Financial Services to Corporates and Retails	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Ceci comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.
Asset Management	Le domaine d'activité de ce segment comprend la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

	Global Banking and Investor Solutions			Financial Services to Corporates and Retails			Asset Management			Groupe		
(en KEUR)	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Produit net bancaire	(1 968)	(2 638)	(1 513)	83 617	165 064	81 272	15 291	31 022	14 912	96 940	193 448	94 671
Frais administratifs	(27)	161	(41)	(38 045)	(78 513)	(39 349)	(19 531)	(41 998)	(21 748)	(57 603)	(120 350)	(61 138)
Résultat brut d'exploitation	(1 995)	(2 477)	(1 554)	45 572	86 551	41 923	(4 240)	(10 976)	(6 836)	39 337	73 098	33 533
Coût du risque	0	0	0	(3 385)	(5 781)	(6 316)	0	0	0	(3 385)	(5 781)	(6 316)
Résultat d'exploitation	(1 995)	(2 477)	(1 554)	42 187	80 770	35 607	(4 240)	(10 976)	(6 836)	35 952	67 317	27 217
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation de l'écart d'acquisition	0	0	0	0	0	0	(761)	(761)	0	(761)	(761)	0
Résultat avant impôts	(1 995)	(2 477)	(1 554)	42 187	80 770	35 607	(5 001)	(11 737)	(6 836)	35 191	66 556	27 217
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation	(1 995)	(2 477)	(1 554)	42 187	80 770	35 607	(5 001)	(11 737)	(6 836)	35 191	66 556	27 217
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0	(537)	(638)	(723)	0	0	0	(537)	(638)	(723)
Résultat net (part du Groupe)	(1 995)	(2 477)	(1 554)	42 724	81 408	36 330	(5 001)	(11 737)	(6 836)	35 727	67 193	27 940
Actifs	3 941 626	3 859 920	4 743 588	5 413 321	5 323 736	5 084 990	51 041	45 797	54 018	9 405 988	9 229 453	9 882 596
Passifs	4 401 120	4 316 916	5 219 769	4 972 291	4 911 076	4 647 989	22 678	24 823	28 422	9 396 089	9 252 815	9 896 181

Les écarts des actifs et passifs des segments présentés ci-dessus par rapport à ceux comptabilisés au bilan des entreprises individuelles résultent de la situation de consolidation.

NOTE 9.2 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

<i>(en KEUR)</i>	01.01.2019- 30.06.2019	2018	01.01.2018- 30.06.2018
Loyers	(1 033)	(3 072)	(1 402)
Impôts	(221)	(132)	(186)
Informatique & Télécom	(8 057)	(15 348)	(7 322)
Conseil	(3 845)	(12 771)	(6 661)
Autres	(9 521)	(20 786)	(10 777)
Total	(22 677)	(52 109)	(26 348)

Les amortissements ordinaires (1,8 million d'euros) sont également contenus dans les autres frais administratifs.

NOTE 9.3 – PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 30 juin 2019 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques. Les éventuelles conséquences de la constitution de ces provisions sont de courte durée (12 mois). Les dettes résultant des prestations versées au personnel sont marquées par une certaine incertitude en raison de leur date de début incertaine.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture des comptes :

<i>(en KEUR)</i>	Provisions au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Autres variations	Provisions au 30.06.2019
Provisions pour risque de crédit des engagements hors bilan (cf. Note 4.8)	702	125	(63)	62	0	0	764

Provisions pour avantages du personnel (cf. Note 9.1)	15 673	304	(118)	186	(36)	117	15 940
Provisions pour impôts (cf. Note 10)	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges				0			0
Provisions pour plans d'épargne-logement et engagements liés aux comptes				0			0
Autres provisions	640	0	0	0	(27)	(114)	526
Total	17 015	429	(181)	248	(63)	3	17 266

Dans le cadre du processus de gestion des risques, l'inventaire des risques est mis à jour au moins une fois par an et comprend toutes les catégories de risques essentielles pour BDK / ALD LF.

NOTE 9.4 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2019, le Groupe comptabilise les droits d'utilisation des biens loués au poste « Immobilisations corporelles et incorporelles ».

RÈGLES DE COMPTABILISATION

DROITS D'UTILISATION DES BIENS PRIS EN LOCATION PAR L'ENTREPRISE

Contrat de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est un contrat de location ou contient une composante locative s'il accorde au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une période donnée, moyennant une contrepartie :

- Le transfert du contrôle suppose que le preneur puisse diriger l'utilisation de l'actif identifié et obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location ;
- L'existence d'un actif identifié est conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au début du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif ;
- L'actif identifié peut être constitué d'une partie physiquement distincte d'un actif plus large (p. ex. l'étage d'un immeuble). En revanche, une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (p. ex. la location de surfaces de travail partagées, ou co-working, dans un ensemble de bâtiments sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

Distinction entre composantes locatives et non-locatives

Un contrat peut porter à la fois sur la location d'un bien par le bailleur et la fourniture de services supplémentaires par celui-ci. Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locatives et non-locatives du contrat et les traiter distinctement. Les loyers fixés par contrat pour les composantes

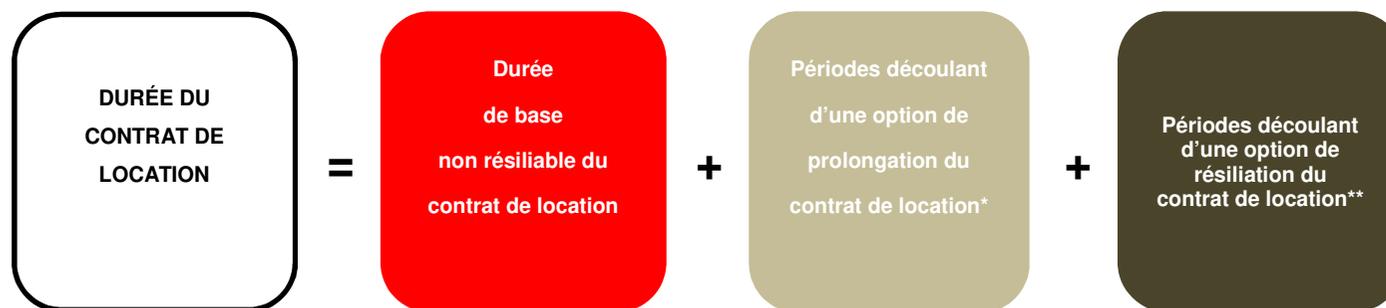
locatives et non-locatives doivent être pris en compte séparément sur la base de leur prix individuel (tel qu'indiqué dans le contrat ou estimé sur la base des informations observables). À défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des composantes locatives, le contrat doit être traité dans son intégralité comme un contrat de location.

Durée du contrat de location

Définition de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location à retenir pour le calcul des loyers actualisés correspond à la durée non résiliable du contrat de location en tenant compte

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ainsi que
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.



* que le preneur est raisonnablement certain d'exercer.

** que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

L'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer les options de prolongation ou de résiliation anticipée doit tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de constituer une incitation économique à exercer ou non ces options, en particulier :

- les conditions d'exercice de ces options (notamment le calcul des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités en cas de résiliation anticipée),
- des transformations importantes réalisées dans les locaux loués (aménagement spécifiques, tels une salle des coffres par exemple),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais pour la recherche d'un nouveau bien correspondant aux exigences du preneur, ...),
- l'importance du bien loué pour le preneur compte tenu de sa nature spécifique, de son emplacement ou de la disponibilité de biens similaires (en particulier pour les biens situés dans des sites stratégiques du point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de l'emplacement),
- l'historique des renouvellements de contrats similaires ainsi que la future stratégie d'utilisation des biens (p. ex. restructuration prévue du réseau d'agences).

Si le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans l'accord de l'autre partie et sans pénalité notable, le contrat n'est plus exécutoire et ne génère plus, par conséquent, de dette locative.

Modifications de la durée du contrat de location

La durée du contrat de location doit être modifiée en cas de changement des circonstances conduisant le preneur à reconsidérer l'exercice des options prévues au contrat ou en cas d'événements le contraignant, de par la loi, à exercer (ou ne pas exercer) une option non incluse (ou déjà incluse) auparavant dans le contrat.

Lorsque la durée du contrat de location a été modifiée, l'obligation locative doit être réévaluée en tenant compte de ces changements et sur la base d'un taux d'actualisation ajusté pour la durée résiduelle estimée du contrat.

Traitement comptable du contrat de location par le Groupe

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location (c.-à-d. la date à laquelle l'utilisation du bien loué est transférée), le preneur doit enregistrer au passif de son bilan une dette locative et, à l'actif, un droit d'utilisation du bien loué.

Dans le compte de résultat, le preneur doit faire figurer une charge d'intérêts, calculée sur la base de la dette locative, au poste « Produit net bancaire » et un amortissement du droit d'utilisation au poste *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles*.

Les loyers payés contribuent en partie à réduire la dette locative et à compenser cette dette sous forme de charges d'intérêts.

Exemptions et exclusions

Le Groupe n'applique pas la nouvelle règle de comptabilisation des contrats de location aux contrats d'une durée inférieure à un an (options de renouvellement incluses) et aux contrats portant sur des biens de faible valeur, inférieurs à la valeur seuil de 5 000 USD mentionnée au paragraphe « Bases de conclusions » de la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Montant des loyers

Les paiements servant de base pour le calcul de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'options d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

Les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple) ne sont pas pris en compte pour le calcul de la dette locative. Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

Les loyers sont comptabilisés sur la base de leur montant hors taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, les baux à construction, les taxes hôtelières et taxes foncières transférés aux bailleurs ne sont pas comptabilisés comme dettes locatives, étant donné qu'il s'agit de montants variables fixés par les autorités compétentes.

Comptabilisation de dettes locatives

Le montant initial de la dette locative correspond à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de location.

Cette dette locative est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer sera ainsi enregistré, pour partie, en charges d'intérêts dans le compte de résultat et, pour partie, en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le montant de la dette locative peut être ajusté en cas de modification du contrat, de réestimation de la durée de location ou pour tenir compte des révisions contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit constituer au passif une provision visant à couvrir les frais de remise en état du bien loué qui sont susceptibles d'être encourus à l'échéance du contrat de location.

Comptabilisation du droit d'utilisation

Le jour de la mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à l'actif du bilan un droit d'utilisation d'un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs encourus (p. ex. rédaction d'un bail notarié, droits d'enregistrement, frais de transfert, frais de mise à disposition, droit au bail, pas-de-porte), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour calculer la dette locative.

Après la date d'entrée en vigueur du contrat de location, la valeur de l'actif peut être ajustée en cas de modification du contrat. Ceci est valable également pour la dette locative.

Le droit d'utilisation est enregistré au bilan du preneur parmi les immobilisations corporelles, au même poste que des biens immobiliers de même nature détenus en pleine propriété. Si le contrat de location prévoit le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est enregistré au même poste que ce dernier.

Taux d'actualisation des loyers

L'actualisation des loyers et des dettes locatives se fait sur la base du taux marginal d'endettement du preneur. Pour les entités qui peuvent se refinancer directement sur leur marché local, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau de l'entité juridique preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre à cette entité. Pour les entités qui se refinancent auprès du Groupe, le taux marginal d'endettement est fixé par le Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la devise, du siège social des entités preneuses et de la durée estimée des contrats.

<i>(en KEUR)</i>	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)	Actifs de location simple	Actifs de placement	Droits d'utilisation	Total
Coûts d'acquisition et de fabrication							
Solde au 31 décembre 2018	23 781	61	10 905	724 177	0		758 924
Impacts de la première application de la norme IFRS 16	0	0	0	0	0	3 347	3 347
Acquisitions	124	126	563	133 236	0	2 072	136 121
Cessions	0	0	1	(87 115)			(87 114)
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 30 juin 2019	23 905	187	11 469	770 298	0	5 401	811 260
Dépréciations et amortissements cumulés							
Solde au 31 décembre 2018	(18 367)	0	(8 236)	(171 947)	0	0	(198 550)
Amortissements ordinaires	(966)	0	(339)	(52 985)	0	(568)	(54 858)
Dépréciations	0	0	0	(114)	0	0	(114)
Reprises/cessions	0	0	0	42 443	0	4	42 447
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	0
Solde au 30 juin 2019	(19 333)	0	(8 575)	(182 603)	0	(564)	(211 075)
Valeurs comptables							
Au 31 décembre 2018	5 414	61	2 669	552 230	0	0	560 374
Solde au 30 juin 2019	4 572	187	2 894	587 695	0	4 837	600 185

FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	0	0
à moins d'un an	217 473	186 187
de un à cinq ans	432 528	326 734
à plus de cinq ans	0	0
Total des futurs paiements minimaux à recevoir	650 001	512 921

INFORMATIONS RELATIVES À LA LOCATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES UTILISÉES PAR LE GROUPE

LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS

Les contrats de location portent exclusivement sur l'utilisation de locaux de bureaux.

Les autres contrats de location portent principalement sur des véhicules et du matériel informatique.

DÉTAIL DES CHARGES DE LOCATION ET PRODUITS DE SOUS-LOCATION

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019			
	Biens immobiliers	Matériel informatique	Autres	Total
Location	(842)	(32)	(387)	(1 261)
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-	-	-	-
Montant d'amortissement du droit d'utilisation d'actifs sous-jacents	(295)	-	(273)	(568)
Charges pour locations de courte durée	(547)	-	(102)	(649)
Charges pour locations d'actifs de faible valeur	-	(32)	(12)	(44)
Charges de loyers variables	-	-	-	-
Sous-location	116	-	-	116
Produits de sous-location de droits d'utilisation	116	-	-	116

NOTE 10 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

Concernant l'organisation générale de la gestion des risques, nous renvoyons aux précisions fournies dans le rapport de gestion du Groupe au 30 juin 2019.

RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables :

<i>(en KEUR)</i>	30.06.2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 007 562
Prêts et créances sur les établissements de crédit	88 885
Prêts et créances sur la clientèle	4 101 612
Actifs d'impôts	1 641
Créances de location-financement	470 100
Autres actifs	133 195
Total	8 802 995

En outre, il existe également des promesses de crédit irrévocables envers la clientèle pour un montant nominal de 216 631 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment Financial Services to Corporates and Retails.

Dans l'estimation des exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets, RWA) ainsi que de la perte attendue (Expected Loss, EL), c.-à-d. la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque, les pondérations RWA sont attribuées en fonction des catégories de clients.

La « Credit-Value at Risk » (valeur en risque de crédit) avec un niveau de confiance de 99,90 % au 30 juin 2019 se présente comme suit :

<i>en MEUR</i>	Financement des ventes			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	3 347,85	16,41	45,34	61,75
Clients professionnels	536,75	7,21	15,61	22,81
Portefeuille global	3 884,60	23,62	60,95	84,57

<i>en MEUR</i>	Financement des concessionnaires			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Sans garantie du fabricant	192,69	8,43	7,38	15,81
Avec garantie du fabricant	75,63	0,64	4,68	5,32
Portefeuille global	268,31	9,07	12,06	21,13

<i>en MEUR</i>	Location			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	221,94	1,19	5,19	6,38
Clients professionnels	864,59	3,91	16,36	20,27
Portefeuille global	1 086,52	5,10	21,55	26,64

En ce qui concerne le financement des concessionnaires, le portefeuille vendu sans recours au sein du Groupe n'est pas pris en compte dans le calcul.

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Environ 89 % de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25 000 EUR.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 373 engagements de crédit, les 362 emprunteurs les plus importants représentant une part de 76 % du volume de crédit.

RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Les risques de marché découlant des opérations de location du Groupe comprennent essentiellement les risques de valeur résiduelle pris en charge par le Groupe. Durant le premier semestre de l'exercice 2019, le risque de valeur résiduelle a été pris en charge pour 55 % des nouveaux contrats (61 % l'année précédente). Ainsi, la part des véhicules pour lesquels le risque de valeur résiduelle est supporté s'élève à 56 % du volume total (année précédente : 54 %). Si les risques de valeur résiduelle sont pris en charge, il existe en général un contrat de location simple et celui-ci n'entraîne pas l'inscription au bilan d'un instrument financier. Si le risque de valeur résiduelle est couvert (en règle générale par des garanties ou des accords de rachat conclus avec les concessionnaires), une classification des contrats de location-financement a lieu et, de ce fait, l'inscription au bilan d'un instrument financier. L'instrument financier proprement dit n'est cependant soumis à aucun risque du marché mais uniquement à d'éventuels risques de défaut de garanties.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le Groupe se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A..

Au 30 juin 2019, il existait avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort une ligne de crédit non utilisée de la SG Effekten GmbH d'un montant de 10 millions d'euros ainsi qu'une ligne de crédit d'un montant de 5 898 millions d'euros, dont 1 058 millions d'euros n'ont pas été utilisés, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails.

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et tenir compte des exigences prudentielles.
- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de sa propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.
- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.
- Les stress-tests internes de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (Contingency Funding Plan) qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.
- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.
- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.
- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de placement et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Tel que mentionné ci-dessus, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).

- Enfin, les frais de liquidité sont limités par l'échelle interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base d'échelles qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour objectif d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du point de vue du groupe Société Générale Effekten GmbH, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 30 juin 2019, les créances et dettes du Groupe présentent les échéances suivantes :

Créances :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	30.06.2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	366 687	854 368	501 222	393 146	1 892 139	4 007 562
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	70 385	850	13 400	4 250	0	88 885
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	532 688	1 027 964	2 453 466	87 494	0	4 101 612
Créances de location-financement	34 596	115 991	318 900	613	0	470 100
Autres actifs	186 691	148 626	398 580	3 932	0	737 829
Total des créances	1 191 047	2 147 799	3 685 568	489 435	1 892 139	9 405 988

Dettes :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	30.06.2019
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	338 473	851 327	498 602	351 384	1 895 128	3 934 914
Dérivés de couverture	2 339	0	0	0	0	2 339
Dettes représentées par un titre	109 948	295 199	391 297	0	0	796 444
Dettes envers les établissements de crédit	450 003	988 124	2 825 307	203 612	0	4 467 046
Dettes envers la clientèle	1 092	0	0	0	0	1 092
Autres dettes	105 017	26 339	49 130	13 768	0	194 254
Total des dettes	1 006 872	2 160 989	3 764 336	568 764	1 895 128	9 396 089

RISQUES DÉCOULANT DE LITIGES

Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes portent sur leur prétendue participation à d'éventuels schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes dans le cadre d'opérations « CumEx ». Elles concernent un fonds administré par SGSS GmbH ainsi que des activités effectuées au nom de clients.

Le 19 juin 2019, SGSS GmbH a été informée par le Tribunal de Bonn de l'ouverture d'une procédure pénale à l'encontre de deux personnes qui travaillaient pour une société conseillant ce fonds. Le Tribunal de Bonn examine actuellement la possibilité d'attirer SGSS GmbH en qualité de « partie secondaire » dans cette procédure pénale.

Dans ce contexte, la succursale de la Société Générale à Francfort a remis à SGSS GmbH une garantie destinée à couvrir intégralement les risques découlant de ces litiges.

NOTE 11 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que leurs membres proches de la famille
- la société mère supérieure, à savoir la Société Générale, ainsi que les entreprises du même groupe
- les entreprises du même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales)

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant une position clé dans la société. Jusqu'au 30 juin 2019, ils ont perçu une rémunération de 21,6 KEUR comme prestations à brève échéance pour l'année précédente. Au 30 juin 2019, les dettes de salaires dus aux gérants s'élèvent à 10,8 KEUR.

Les gérants actuels Madame Françoise Esnouf, Monsieur Helmut Höfer et Monsieur Rainer Welfens sont des employés de la Société Générale S.A., succursale Francfort sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH).

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Au premier semestre de l'exercice 2019, il n'y pas eu de transactions avec des filiales, mis à part la reprise anticipée des pertes de la Société Générale Securities Services GmbH, d'un montant de 12 304 KEUR, par la Société Générale Effekten GmbH et le transfert partiel anticipé des bénéfices de l'ALD Lease Finanz GmbH,

d'un montant de de 12 304 KEUR, à la Société Générale Effekten GmbH dans le cadre du contrat de transfert des bénéfices pour 2018.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la maison mère Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100 % de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et certificats émis, la Société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Un aperçu des entreprises consolidées et non consolidées de la Société Générale Effekten GmbH figure dans l'exposé du périmètre de consolidation (cf. Note 2).

Transactions en rapport avec des entreprises du même groupe :

<i>(en KEUR)</i>	Soldes au 30.06.2019
Actif	4 728 368
Passif*	7 488 149
Charges	(703 540)
Produits	968 636

* Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

NOTE 12 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Outre les opérations inscrites au bilan, le Groupe agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 1 260 158 KEUR le jour de la clôture des comptes.

NOTE 13 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Aucun autre événement ayant une incidence majeure sur l'actif, les résultats et la situation financière de la Société n'a eu lieu depuis la date d'établissement du rapport.

Le 11 février 2019, la Société Générale a obtenu l'autorisation de l'office des cartels de racheter le domaine d'activité Equity Markets & Commodities (EMC) de la Commerzbank. Les activités du domaine EMC englobent l'émission et le marketmaking de produits de trading et de placement structurés, des parties de l'Asset Management et les activités de fonds indiciels négociés en bourse.

Dans le cadre de ce rachat, la Société Générale Effekten GmbH fera fonction de futur émetteur d'une partie des produits. Ce faisant, elle reprendra également l'activité de cotation des produits sur d'autres bourses européennes, qu'elle avait cessée d'exercer en 2016.

La transaction s'effectuera en plusieurs étapes. Des parties plus petites du domaine d'activité seront encore transférées à la Société Générale Effekten GmbH en 2019. Mais, compte tenu du volume d'affaires à transférer ainsi que de la complexité des différents processus de transfert, ceux-ci ne pourront pas tous être achevés en 2019 et seront en conséquence reportés au premier trimestre 2020.

Francfort sur-le-Main, le 20 septembre 2019

La Direction

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens

Certification des représentants légaux

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes semestriels consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion du Groupe présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation, et la situation du Groupe de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future du Groupe.

Francfort sur-le-Main, le 20 septembre 2019

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

Françoise Esnouf

Helmut Höfer

Rainer Welfens